

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1775

16 juin 2016

SOMMAIRE

APICO S.à r.l.	85166	Frost & Fire Holding S.A.	85178
BlueMountain Montenvers Fund SCA SICAV-SIF	85197	G&J S.à r.l.	85155
Covelux	85157	Harry Holdings S.à r.l.	85194
Depimmo	85161	IMI Investments S.A.	85154
Doradem S.à r.l.	85157	Immoparibas Royal-Neuve S.A.	85155
ECOVIS Luxembourg	85157	Iron and Steel Investments S.A.	85156
Edelweiss Caesar S.à r.l.	85156	Jacob Frères s.à r.l.	85154
Electro-Center s.à r.l.	85157	Junction Holdco S.à r.l.	85154
Eleven Friends Luxembourg	85166	Junction Holdco S.à r.l.	85154
Ellessi S.A.	85157	Junction Propco S.à r.l.	85154
EPICERIE DRACULA S.à r.l.	85175	Lannion S. à r.l.	85155
Equad S.A.	85160	Loubard S.A.	85158
Esperanto Infrastructure Holding S.à r.l.	85170	Lupaf Holding S.A.	85159
Esperanto Infrastructure IV S.à r.l.	85173	Luxpri Center S.A.	85159
Europe Trade Shows Consulting S.à r.l.	85158	Mars Propco 33 S.à r.l.	85159
Europe Trade Shows Consulting S.à r.l.	85158	Mars Propco 39 S.à r.l.	85158
Europe Trade Shows Consulting S.à r.l.	85158	M&G Chemicals	85190
Fantuzzi Reggiane Corporation S.A.	85155	Montana Equities	85159
First Solid Rock Portfolio S.à r.l.	85156	Montana Equities	85159
Fis Sàrl	85156	Sunfin International S.A.	85160
Food Service Holding S.A.	85200	T T 1 Lux	85160
Friseur Fellmann S.à r.l.	85156	UBAM	85160
Friseur Fellmann S.à r.l.	85155	UBS (Lux) Institutional Sicav	85160

Junction Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 183.919.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016096096/10.

(160066609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

Junction Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 183.919.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016096097/10.

(160066610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

Junction Propco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 183.977.

Le bilan consolidé de Junction Propco S.à r.l. au 31 décembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016096098/11.

(160066607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

Jacob Frères s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7653 Heffingen, 60, Um Beil.
R.C.S. Luxembourg B 13.157.

Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JACOB FRERES S.à r.l.

Société à responsabilité limitée
FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2016096102/12.

(160066517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

IMI Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 54.584.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IMI INVESTMENTS S.A.
Signatures

Référence de publication: 2016096079/11.

(160066358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

Immoparibas Royal-Neuve S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 31.237.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR
44, avenue JF Kennedy
L - 1855 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2016096088/13.

(160065885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

Lannion S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peterelchen.
R.C.S. Luxembourg B 98.138.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un gérant

Référence de publication: 2016096134/11.

(160066004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

Friseur Fellmann S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6661 Born, 34A, Haapstroos.
R.C.S. Luxembourg B 155.944.

Les comptes annuels rectificatifs au 31.12.2013 (rectificatif du dépôt des comptes annuels 2013 déposé le 12/08/2014 no L140145626) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016095987/10.

(160066552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

Fantuzzi Reggiane Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 87.307.

Les comptes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FANTUZZI REGGIANE CORPORATION S.A.

Référence de publication: 2016095989/10.

(160065801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

G&J S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3598 Dudelange, 30, route de Zoufftgen.
R.C.S. Luxembourg B 187.558.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016096012/10.

(160066624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

First Solid Rock Portfolio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 175.005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016095984/9.

(160066070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

Fis Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3313 Bergem, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 134.275.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/04/2016.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2016095985/12.

(160065779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

Friseur Fellmann S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6661 Born, 34A, Haapstroos.

R.C.S. Luxembourg B 155.944.

Les comptes annuels rectificatifs au 31.12.2014 (rectificatif du dépôt des comptes annuels 2014 déposé le 29/02/2016 no L 160036358) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016095986/10.

(160066551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

Iron and Steel Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 106.755.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016096095/9.

(160065608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

Edelweiss Caesar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 171.048.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Edelweiss Caesar S.à r.l.

SGG S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2016095959/14.

(160066503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

ECOVIS Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 77.027.

—
Rectificatif concernant le dépôt n° L160019934 du 02/02/2016

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016095957/13.

(160066053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

Electro-Center s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7353 Lorentzweiler, 1, rue de Blaschette.
R.C.S. Luxembourg B 11.820.

—
Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016095965/9.

(160066561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

Ellessi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 169.547.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

44, avenue JF Kennedy

L-1855 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2016095967/13.

(160065654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

Covelux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7378 Bofferdange, 5, rue Noppeney.
R.C.S. Luxembourg B 16.514.

—
Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016095881/10.

(160066067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

Doradem S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 102.342.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 77.082.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016095935/9.

(160066584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

Europe Trade Shows Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1880 Luxembourg, 179, rue Pierre Krier.
R.C.S. Luxembourg B 143.830.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-1880 Luxembourg.

Monsieur Aristoteles KARVELLAS

Gérant

Référence de publication: 2016095951/12.

(160066399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

Europe Trade Shows Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1880 Luxembourg, 179, rue Pierre Krier.
R.C.S. Luxembourg B 143.830.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-1880 Luxembourg.

Monsieur Aristoteles KARVELLAS

Gérant

Référence de publication: 2016095952/12.

(160066513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

Europe Trade Shows Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1880 Luxembourg, 179, rue Pierre Krier.
R.C.S. Luxembourg B 143.830.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-1880 Luxembourg.

Monsieur Aristoteles KARVELLAS

Gérant

Référence de publication: 2016095950/12.

(160066366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

Loubard S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 138.061.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016096155/9.

(160066494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

Mars Propco 39 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 122.335.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016096175/9.

(160065718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

Lupaf Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 87.306.

—
Les comptes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUPAF HOLDING S.A.
Alexis DE BERNARDI / Robert REGGIORI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2016096163/12.

(160065785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

Montana Equities, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 175.870.

—
EXTRAIT

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2016.

Le Conseil de gérance

Référence de publication: 2016096185/12.

(160066485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

Montana Equities, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 175.870.

—
EXTRAIT

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2016.

Le Conseil de gérance

Référence de publication: 2016096186/12.

(160066486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

Luxpri Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 9, Marbuengerstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 107.448.

—
Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016096166/9.

(160066270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

Mars Propco 33 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 122.329.

—
Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016096174/9.

(160065666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

Sunfin International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 42.424.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2016096447/13.

(160066232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

T T 1 Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 171.756.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Intesa Sanpaolo Bank Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2016096449/11.

(160066122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

UBAM, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 35.412.

Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016096494/9.

(160066062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

UBS (Lux) Institutional Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 115.477.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016096495/9.

(160066565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

Equad S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R.C.S. Luxembourg B 103.717.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2016.

Pour le compte de Equad S.A.
Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2016095973/12.

(160066670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

Depimmo, Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-9990 Weiswampach, 38, Duarrefstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 204.880.

STATUTS

L'an deux mille seize, le quatorzième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederaanven, Grand-Duché du Luxembourg,

A COMPARU:

ALLODE, société à responsabilité limitée de droit du Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 mars 2016, ayant son siège social au 38 Duarrefstrooss, L - 9990 Weiswampach, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

dûment représentée par son gérant unique Monsieur François-Xavier Depireux, demeurant au 210 Rue Jehoster, B - 4910 La Reid (Belgique).

La partie comparante, représentée comme dit ci- avant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination DEPIMMO (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La société peut, pour son propre compte, acquérir, vendre, mettre en valeur et louer des immeubles en tout genre situés sur le territoire ou à l'étranger.

Elle peut à cet effet affecter ses immeubles en hypothèque, contracter des prêts et ouvertures de crédit ainsi que mettre à disposition et consentir des sûretés et se porter caution.

2.2 La Société a, par ailleurs, pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.3 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.4 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.5 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la commune de Weiswampach, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent

être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec la même agenda et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance composé de deux (2) catégories de gérants, à savoir les gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») et les gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

14.3 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant unique.

15.1 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens

équivalent à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance, en ce compris au moins un Gérant de Catégorie A.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance, en ce compris les votes favorables d'au moins un Gérant de Catégorie A. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, dispose d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, dans le cas de plusieurs gérants, par la signature individuelle d'un gérant A, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B, ou par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué dans les limites du mandat.

E. Audit et surveillance

Art. 20. Commissaire - réviseur d'entreprises agréé.

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être

distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2016.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune émises ont été intégralement souscrites par ALLODE, société à responsabilité limitée susmentionnée, pour un prix de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille Euro (EUR 1.000).

Résolutions de l'associé unique

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 38 Duarrefstrooss, L - 9990 Weiswampach, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

(i) Monsieur François-Xavier DEPIREUX, précité, né le 14 juin 1981 à Verviers (Belgique), demeurant au 210 Rue Jehoster, B - 4910 La Reid (Belgique), en tant que Gérant de Catégorie A;

(ii) Madame Laetitia POTI, née le 30 janvier 1977 à Liège, Belgique, demeurant au 210 Rue Jehoster, B - 4910 La Reid (Belgique) en tant que gérant de catégorie B.

3. Conformément à l'article 19 des statuts de la Société, celle-ci sera engagée en toutes circonstances dans le cas de plusieurs gérants, par la signature individuelle d'un gérant A, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B, ou par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué dans les limites du mandat.

Dont acte, passé à Senningerberg, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au représentant de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ladite personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: François Xhavier Depireux, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 17 mars 2016. 1LAC/2016/8924. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Paul Molling.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 mars 2016.

Référence de publication: 2016083500/269.

(160050505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.

Eleven Friends Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4755 Pétange, 10, rue de Linger.

R.C.S. Luxembourg F 10.244.

—
Contenance du nouveau article 1 des statuts de Eleven Friends Luxembourg

Art. 1. Entre les soussignés: DE AGUIAR Fabio, KINN Mike et RALINGER Marc, ainsi que tous ceux qui acceptent les présents statuts il a été constitué une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928 et par les présents statuts.

Elle porte le nom de ELEVEN FRIENDS LUXEMBOURG.

Son siège social est établie à L - 4755 Pétange, 10 rue de Linger.

Celui-ci pourra être transféré dans toute autre localité par décision du comité.

RALINGER Marc / MOTA Ismael / KRIES François.

Référence de publication: 2016094482/15.

(160064325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

APICO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 204.872.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. HFM CAPITAL S.à r.l., une société constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 2-8, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B184 074,

ici représentée par Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous-seing privé;

2. MAMCO, une société constituée et existant suivant les lois française, ayant son siège social à 111 bis, rue de Courcelles, F-75017 Paris et enregistrée auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Paris sous le numéro 801 691 320 R.C.S. Paris,

ici représentée par Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous-seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquelles comparantes, ès-qualité qu'elles agissent, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination «APICO S.à r.l.». (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

3.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.4 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société (ce y compris ses associés). Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne (ce y compris ses associés).

3.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

3.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens. Elle pourra aussi placer et gérer ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à seize mille euros (EUR 16.000), représenté par seize mille (16.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

7.2 Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes dividendes aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les Associés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2016.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les associés, prénommés, représentés comme dit ci-dessus, déclarent avoir souscrit à l'entièreté du capital social de la Société de la manière suivante:

HFM CAPITAL S. à r.l, prénommée	10.000 parts sociales
MAMCO, prénommée	6.000 parts sociales
TOTAL	16.000 parts sociales

Toutes ces parts sociales ont été libérées à cent pour cent (100%) par les associés par versement en espèces, de sorte que la somme de seize mille euros (EUR 16.000) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Décision des associés

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérant de catégorie A:

- Monsieur Christian COUTURIER, né le 14.10.1968 à Paris (F), demeurant à 111 bis, rue de Courcelles, F-75017 PARIS

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Harald CHARBON, né le 11.07.1969, à Verviers (B), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L - 2086 Luxembourg;

- Monsieur Francesco CAVALLINI, né le 16.11.1986, à Luxembourg (L), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Déclaration

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 23 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/29834. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 23 mars 2016.

Référence de publication: 2016083394/217.

(160050459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.

Esperanto Infrastructure Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 174.099.

In the year two thousand and sixteen, on the fourth of March,
Before Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange,

THERE APPEARED

EQT Infrastructure II GP B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), incorporated and organized under the laws of the Netherlands, having its official seat in Amsterdam, the Netherlands and its registered office at 355 Schiphol Boulevard, H-Tower, 4th floor, 1118 BJ Schiphol, the Netherlands and registered with the commercial register of the Chamber of Commerce under number 54468701, acting in its capacity as general partner of EQT Infrastructure II Limited Partnership, a limited partnership, incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 355 Schiphol Boulevard, H-Tower, 4th floor, 1118 BJ Schiphol, the Netherlands and registered with Companies House under number LP014908,

represented by Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange by virtue of a power of attorney given on 4 March 2016.

EQT Services (UK) Limited, a private limited company incorporated under the laws of England and Wales, having offices at Floor 5, 15 Golden Square, London, United Kingdom W1F 9JG, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under Companies House number 07936651, acting in its capacity as general partner of EQT Infrastructure II Executive Co-Investment Limited Partnership, a limited partnership incorporated under the law of England and Wales with registered office at 15 Golden Square, London, United Kingdom W1F 9JG registered with the Registrar of Companies for England and Wales under Companies House number LP015354,

represented by Sofia DA CHAO, notary clerk, residing professionally in Pétange by virtue of a power of attorney given on 4 March 2016.

CBTJ Financial Resources B.V., a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) incorporated and existing under the laws of the Netherlands, with corporate seat in Amsterdam, the Netherlands, and offices at World Trade Center Schiphol, H-Tower, Floor 4, Schiphol Boulevard 355, 1118 BJ Schiphol, the Netherlands, registered with the commercial register of the Chamber of Commerce under number 55299423, acting in its capacity as manager of EQT Infrastructure II Co-Investment Scheme,

represented by Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange by virtue of a power of attorney given on 4 March 2016.

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall stay attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such parties, through their proxyholder, have requested the notary to state:

1) That the appearing parties are the shareholders of "Esperanto Infrastructure Holding S.à r.l. (in liquidation)" a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Francis KESSELER, then notary residing in Esch-sur-Alzette, on 4 December 2012,

published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 431 of 21 February 2013 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 174.099 (the “Company”). The articles of the Company have been modified for the last time by a deed of Maître Jacques Kessler on 3 March 2016, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) That the capital of the Company is fixed at ten million one thousand Euro (EUR 10,001,000) represented by one billion one hundred thousand (1,000,100,000) shares of a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each divided into:

- (i) six million nine hundred seventy-five thousand (6,975,000) ordinary shares;
- (ii) ninety-nine million three hundred twelve thousand five hundred (99,312,500) class A shares;
- (iii) ninety-nine million three hundred twelve thousand five hundred (99,312,500) class B shares;
- (iv) ninety-nine million three hundred twelve thousand five hundred (99,312,500) class C shares;
- (v) ninety-nine million three hundred twelve thousand five hundred (99,312,500) class D shares;
- (vi) ninety-nine million three hundred twelve thousand five hundred (99,312,500) class E shares;
- (vii) ninety-nine million three hundred twelve thousand five hundred (99,312,500) class F shares;
- (viii) ninety-nine million three hundred twelve thousand five hundred (99,312,500) class G shares;
- (ix) ninety-nine million three hundred twelve thousand five hundred (99,312,500) class H shares;
- (x) ninety-nine million three hundred twelve thousand five hundred (99,312,500) class I shares; and
- (xi) ninety-nine million three hundred twelve thousand five hundred (99,312,500) class J shares.

3) After this had been set forth, the above named shareholders representing the whole corporate capital, has decided to hold an extraordinary general meeting and to take the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to distribute the issue premium of EUR 251,877,664.- to the shareholders.

Second resolution

The shareholders decides to reduce the corporate capital of the Company by an amount of EUR 9,988,500.- so as to bring it from its present amount of EUR 10,001,000.- to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) by cancelling all class A through class J shares and certain ordinary shares having a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each held by the Company.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the shareholders resolve to amend the entire article 6 of the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

“ **Art. 6. Capital.** The corporate capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) ordinary shares having a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each.

The holders of the ordinary shares are together referred to as the “Shareholders” and individually as a “Shareholder”.

Share premium may be paid on the ordinary shares and share premium shall be distributed upon a decision of the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers (as both terms defined below) in compliance with these Articles.

All Shares will have equal rights.

The Shareholders may subscribe to new Shares issued by the Company in accordance with any shareholders' agreement they may have entered into from time to time.”

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons; in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the meeting, known to the undersigned notary by name, last name, civil status and residence, the said members of the meeting signed together with us, the notary, the present deed.

Follows the french version

L’an deux mille seize, le quatre mars,

Par-devant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange.

ONT COMPARU

EQT Infrastructure II GP B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) constituée et organisée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège officiel à Amsterdam, Pays-Bas et son adresse

administrative à Schiphol Boulevard 355, H-Tower, 4th floor, 1118 BJ Schiphol, Pays-Bas, immatriculée auprès du registre de commerce de la Chamber of Commerce sous le numéro 54468701, agissant en sa qualité d'associé commandité (general partner) de EQT Infrastructure II Limited Partnership, une société en commandite (limited partnership) constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à Schiphol Boulevard 355, HTower, 4th Floor, 1118 BJ Schiphol, Pays-Bas et immatriculée auprès du Companies House sous le numéro LP014908,

représentée par Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 4 mars 2016.

EQT Services (UK) Limited, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au Floor 5, 15 Golden Square, London, Royaume-Uni W1F9JG, immatriculée auprès du Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro de Companies House 07936651, agissant en sa qualité d'associé commandité (general partner) de EQT Infrastructure II Executive Co-Investment Limited Partnership, une société en commandite (limited partnership) constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 15 Golden Square, London, United Kingdom W1F 9JG et immatriculée auprès du Companies House sous le numéro LP015354,

représentée par Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 4 mars 2016.

CBTJ Financial Resources B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) constituée et organisée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège officiel à Amsterdam, Pays-Bas et son adresse administrative au World Trade Center Schiphol, Schiphol Boulevard 355, H-Tower, 4th floor, 1118 BJ Schiphol, Pays-Bas, immatriculée auprès du registre de commerce de la Chamber of Commerce sous le numéro 55299423 agissant en sa qualité de gérant de EQT Infrastructure II Co-Investment Scheme,

représentée par Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 4 mars 2016.

Lesquels procurations, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, par son mandataire, a exposé au notaire et l'a prié d'acter:

1) Que les parties comparantes sont les actionnaires de la société existante sous la dénomination «Esperanto Infrastructure Holding S.à. r.l. (en liquidation)», une société à responsabilité limitée dont le siège social se situe au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, constitué selon acte de Maître Francis KESSELER, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, en date du 4 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 431 du 21 février 2013 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.099 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés par un acte de Maître Jacques Kessler, en date du 3 mars 2016, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) Que le capital social de la Société est fixé à dix millions mille euros (10.001.000 EUR) représenté par un milliard cent mille (1.000.100.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un cent (0,01 EUR) chacune divisé en:

- (i) six millions neuf cent soixante-quinze mille (6.975.000) parts sociales ordinaires;
- (ii) quatre-vingt-dix-neuf millions trois cent douze mille cinq cents (99.312.500) parts sociales de catégorie A;
- (iii) quatre-vingt-dix-neuf millions trois cent douze mille cinq cents (99.312.500) parts sociales de catégorie B;
- (iv) quatre-vingt-dix-neuf millions trois cent douze mille cinq cents (99.312.500) parts sociales de catégorie C;
- (v) quatre-vingt-dix-neuf millions trois cent douze mille cinq cents (99.312.500) parts sociales de catégorie D;
- (vi) quatre-vingt-dix-neuf millions trois cent douze mille cinq cents (99.312.500) parts sociales de catégorie E;
- (vii) quatre-vingt-dix-neuf millions trois cent douze mille cinq cents (99.312.500) parts sociales de catégorie F;
- (viii) quatre-vingt-dix-neuf millions trois cent douze mille cinq cents (99.312.500) parts sociales de catégorie G;
- (ix) quatre-vingt-dix-neuf millions trois cent douze mille cinq cents (99.312.500) parts sociales de catégorie H;
- (x) quatre-vingt-dix-neuf millions trois cent douze mille cinq cents (99.312.500) parts sociales de catégorie I; et
- (xi) quatre-vingt-dix-neuf millions trois cent douze mille cinq cents (99.312.500) parts sociales de catégorie J.

3) Ceci ayant été exposé, l'associé prénommé représentant l'intégralité du capital social a décidé de tenir une assemblée générale extraordinaire et de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de distribuer la prime d'émission existant de la société d'un montant de EUR 251.877.664,- aux actionnaires.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de EUR 9.888.500,- afin de le porter de son montant actuel de EUR 10.001.000,- à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) par l'annulation de toutes les actions des classes A à J et quelques actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un Cent (0,01 EUR) chacune détenues par la Société.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des Statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'un Cent (0,01 EUR) chacune (ci-après les "parts sociales ordinaires").

Les détenteurs de parts sociales ordinaires sont désignés ensemble comme les "Associés" et individuellement comme l'"Associé".

Les primes d'émissions peuvent être payées sur les parts sociales ordinaires et seront distribuée sur décision du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance (tels que définis ensemble ci-dessous) conformément à ces Statuts.

Toutes les Parts Sociales auront des droits égaux.

Les Associés peuvent souscrire aux nouvelles Parts Sociales émises par la Société conformément à tout pacte d'actionnaires conclu de temps à autres.»

Déclaration

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande des mêmes personnes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture faite aux membres du bureau, connus du notaire par leur nom, prénom, état civil et résidence, lesdits membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 mars 2016. Relation: EAC/2016/6793. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016083516/174.

(160050763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.

Esperanto Infrastructure IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 175.368.

In the year two thousand and sixteen, on the fourth of March,
Before Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange,

THERE APPEARED

Esperanto Infrastructure III S.à r.l. (in liquidation), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 175.361,

represented by Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange by virtue of a power of attorney given on 4 March 2016.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall stay attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such party, through their proxyholder, have requested the notary to state:

1) That the appearing party is the shareholder of "Esperanto Infrastructure IV S.à r.l." a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") with registered office at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Francis KESSELER, then notary residing in Esch-sur-Alzette, on 24 January 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 819 of 6 April 2013 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 175.368 (the "Company").

2) That the capital of the Company is fixed at one million Euro (EUR 1,000,000) represented by one hundred million (100,000,000) shares having a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each.

3) After this had been set forth, the above named shareholder representing the whole corporate capital, has decided to hold an extraordinary general meeting and to take the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to (i) repay a capital contribution “account 115” amount of EUR 94,012,973.39.- to the shareholder and (ii) distribute the total share premium of the Company in the amount of EUR 190,541,664.25 on or about the date hereof.

Second resolution

The shareholder decides to reduce the corporate capital of the Company by an amount of nine hundred eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 987,500) so as to bring it from its present amount of one million Euro (EUR 1,000,000) to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) by cancelling ninety-eight million seven hundred fifty thousand (98,750,000) shares having a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each held by the Company.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole shareholder resolves to amend the entire article 6 of the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

“ Art. 6. Capital.

6.1. The corporate capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares having a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each (hereafter the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

6.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the general meeting of Shareholders. The amount of the premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve or other reserves.

6.3. All Shares will have equal rights.”

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons; in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the meeting, known to the undersigned notary by name, last name, civil status and residence, the said members of the meeting signed together with us, the notary, the present deed.

Follows the french version

L’an deux mille seize, le quatre mars,

Pardevant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange.

A COMPARU

Esperanto Infrastructure III S.à r.l. (en liquidation), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.361,

représentée par Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d’une procuration donnée le 2 mars 2016.

Laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l’enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a exposé au notaire et l’a prié d’acter:

1) Que la partie comparante est l’associé unique de la société à responsabilité limitée existante sous la dénomination «Esperanto Infrastructure IV S.à r.l.», une société à responsabilité limitée dont le siège social se situe au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, constitué selon acte de Maître Francis KESSELER, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, en date du 24 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 819 du 6 avril 2013 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.368 (la «Société»).

2) Que le capital social de la Société est fixé à un million euros (1.000.000 EUR) représenté par cent millions (100.000.000) parts sociales d’une valeur nominale d’un cent (0,01 EUR) chacune.

3) Ceci ayant été exposé, l’associé prénommé représentant l’intégralité du capital social a décidé de tenir une assemblée générale extraordinaire et de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L’associé unique décide de (i) repayer un montant de EUR 94.012.973,39 relatif au compte 115 «capital contribution» à l’associé unique et (ii) de distribuer la prime d’émission totale d’un montant de EUR 190.541.664,25 à la date de cet acte.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (987.500 EUR) afin de le porter de son montant actuel d'un million euros (1.000.000 EUR) à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) par l'annulation de quatre-vingt-dix-huit millions sept cent cinquante mille (98.750.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un cent (0,01 EUR) chacune détenues par la Société.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des Statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 6. Capital social.

6.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un Cent (0,01 EUR), chacune (ci-après les "Parts Sociales"). Les détenteurs de Parts Sociales sont désignés ensemble comme les "Associés".

6.2. En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant d'un tel compte de prime d'émission est à la libre disposition de l'assemblée générale des Associés. Le montant d'un tel compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder à des paiements pour toutes Parts Sociales que la Société peut racheter à son/ses Associé(s), pour compenser toute perte réalisée, pour procéder à des distributions aux Associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale ou à d'autres réserves.

6.3. Toutes les Parts ont des droits égaux.»

Déclaration

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande des mêmes personnes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture faite aux membres du bureau, connus du notaire par leur nom, prénom, état civil et résidence, lesdits membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 mars 2016. Relation: EAC/2016/6796. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016083518/110.

(160050765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.

EPICERIE DRACULA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 20, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 204.893.

STATUTS

L'an deux mille seize, le neuf mars.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Iulian-Fanel DUMITRESCU, salarié, né à Craiova (Roumanie) le 6 juin 1976, demeurant à L-1880 Luxembourg, 18, rue Pierre Krier.

2.- Monsieur George MANICA, salarié, né à Bucarest (Roumanie) le 14 juillet 1972, demeurant à L-4630 Differdange, 19-21, rue de la Montagne.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la forme d'une société à responsabilité limitée et la dénomination de "EPICERIE DRACULA s.à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une épicerie avec achat et vente des articles de la branche.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Art. 6. Les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois-quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 7. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 9. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 11. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Art. 12. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 13. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Art. 15. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 17. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Art. 18. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Iulian-Fanel DUMITRESCU, préqualifié, cinquante parts sociales	50
2) Monsieur George MANICA, préqualifié, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2016.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1) Monsieur Iulian-Fanel DUMITRESCU, préqualifié, est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée.

2) Monsieur George MANICA, préqualifié, est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée.

3) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

4) Le siège social est fixé à L-1260 Luxembourg, 20, rue de Bonnevoie.

Les comparants déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et agir pour leur propre compte et certifient que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DUMITRESCU, MANICA, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 17 mars 2016. Relation: 1LAC/2016/8982. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 23 mars 2016.

Référence de publication: 2016083525/130.

(160050678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.

Frost & Fire Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 40.126,40.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 187.941.

In the year two thousand and sixteen, on the ninth day of March.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Perpetus Ltd., a limited liability company incorporated and existing under the laws of Cyprus, with registered office at 17, Ifigeneias Street Strovolos 2007, Nicosia, Cyprus, and registered with registration number HE 317879,

hereby represented by Mister Gianpiero Saddi, residing professionally at 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, with full power of substitution and sub-delegation, by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed simultaneously with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. It is the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of Frost & Fire Holding S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) with registered office at 5, rue de Bonnevoie L-1260 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 187.941, incorporated on 8 January 2014, pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2196 of 19 August 2014 and whose Articles of Incorporation (the “Articles”) have not been amended since (the “Company”).

II. The Shareholder holds all 100,000 shares divided into 20,000 Class A preferred shares, 70,000 Class B ordinary shares, and 10,000 Class C ordinary shares, having no nominal value, all of which are fully paid-up, and representing the entire subscribed and fully paid up share capital of the Company amounting to EUR 32,000 (thirty-two thousand euros)

III. The entirety of the Company's share capital is represented so that the meeting can validly decide on all items on the agenda of which the Sole Shareholder has been informed in advance.

IV. The Agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1. Decision to change the currency of the share capital of the Company from euros (EUR) to United States dollars (USD) by applying the spot exchange rate published on the European Central Bank website for 1 March 2016, being USD 1.0872 for EUR 1 without changing the number of existing shares;

2. Decision to replace the one hundred thousand (100,000) existing shares of the company divided into 20,000 Class A shares, 70,000 Class B shares, and 10,000 Class C shares by one hundred and fifty-eight thousand five hundred (158,500) Class A shares, six hundred seventy-two thousand one hundred and eighty (672,180) Class B shares, and thirty-five thousand nine hundred and twenty (35,920) Class C shares. Subsequent attribution of the new Class A, Class B, and Class C shares to the existing shareholder, so that Perpetus Ltd., prenamed, holds eight hundred and sixty-six thousand six hundred (866,600) shares divided into one hundred and fifty-eight thousand five hundred (158,500) Class A shares and six hundred and seventy-two thousand one hundred and eighty (672,180) Class B shares, and thirty-five thousand nine hundred and twenty (35,920) Class C shares;

3. Subsequent amendment of Article 5 of the Company's Articles of Incorporation so that it will henceforth read as follows:

“ **Art. 5.** The subscribed capital is set at thirty-four thousand seven hundred and ninety United States dollars and forty cents (USD 34,790.40) represented by eight hundred and sixty six thousand six hundred (866,600) shares divided into three classes of shares: one hundred and fifty-eight thousand five hundred (158,500) Class A shares (“Class A Shares”), six hundred and seventy-two thousand one hundred and eighty (672,180) Class B shares (“Class B Shares”), and thirty-five thousand nine hundred and twenty (35,920) Class C shares (“Class C Shares”) each in registered form and without designation of a nominal value, all of which are fully paid-up.”

4. Introduction of an authorized capital of USD 10,000,000 (ten million United States Dollars) by the creation and the issue of new shares without designation of a nominal value with power given to the Board of Directors, for a period of 5 years ending on 1 March 2021, to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital.

Specifically on this, permission is given to the Board of Directors to suppress the preferential subscription right reserved to existing shareholders in relation to the achievement of the authorized capital on the basis of a Board of Directors' report to the assembly prepared pursuant to Article 32-3 (5) of the Law of 10 August 1915, as amended.

These increases in capital may be subscribed for and issued in the form of shares with a share premium to be paid in cash, in kind or by offsetting certain, liquid and immediately payable claims vis-à-vis the Company, or by incorporation of retained earnings of available reserves or share premium, or by the conversion of convertible bonds, as will be determined by the Board of Directors.

5. Decision to add a new Article 8.3 to the articles of incorporation of the company, as follows:

“ **8.3. Authorised capital.** The corporate share capital may be increased from its present amount to USD 10,000,000 (ten million United States dollars) by the creation and the issue of new shares with no nominal value.

The board of directors is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares with share premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims or bonds, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital, or by the conversion of convertible bonds;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares,

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

Such authorization is valid for a period of five years ending on 1 March 2021 and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorized capital which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, Article 5 regarding “Capital” will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and especially under the provisions of art. 32-4 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.”

6. Decision to amend Article 9.1 so that it henceforth reads in its entirety as follows:

“ **9.1.** Subject to article 9.2, Class A Shares shall confer on their holders the following rights:

(i) the right to receive a preferred annual cumulative dividend of three percent (3%) of the revenues of the Company (“Preferred Annual Dividend”) provided that the amount of the Preferred Annual Dividends for any given year does not exceed the amount of Distributable Reserves for such year. If the Preferred Annual Dividend amount in any given year is larger than the Distributable Reserves, the balance of the Preferred Annual Dividend shall be carried forward.

(ii) the right to participate in the distribution of the remaining Distributable Reserves of the Company, after payment of the Preferred Annual Dividend, and upon its winding-up *pari passu* with other share classes.”

7. Decision to amend Article 9.5 so that it henceforth reads in its entirety as follows:

“ **9.5.** Class C Shares shall not be Transferred by any holder thereof to any person without the prior approval of the board of directors of the Company and the general meeting of shareholders representing at least 2/3s of the issued and outstanding share capital of the Company. Conversely, holders of Class C Shares shall offer such shares for sale to the Purchaser (as hereafter defined) if the holder thereof is no longer an employee of the Company for any reason. If any holder of the Class C Shares desires to Transfer its Class C Shares, or if such holder is required to offer such shares as set forth in the preceding sentence, such holder of the Class C Shares shall provide written notice (“Notice”) to the Company and to the holders of the Class B Shares, and each of the Company (and in the event that the Company is legally unable to acquire such shares, holders of the Class B Shares) (the “Purchaser”) shall be entitled within sixty (60) days of such notice, to purchase such Class C Shares. The price per share in respect of the Transfer of such shares shall be based on a valuation agreed by the Company and the Class C shareholders, whether pursuant to individual or collective shareholders agreements or otherwise. If no agreement is reached, the price of such shares shall be based on a valuation of the Company, which shall be the greater of (i) one million U.S. dollars (USD 1 million) and (ii) the weighted average price offer established by the Class B shareholders for purchasing such shares. If the Purchaser has elected in writing not to purchase such Class C Shares within such 60-day period, the holder of those Class C Shares shall be entitled to Transfer such Class C Shares to a third party within ninety (90) days of the Purchaser's response. If no Transfer is completed within such 90-day period, the holder of such Class C Shares shall not be able to Transfer such shares without sending again a Notice and complying with the procedures

set forth in this Article 9.5. Any Transfer of Class C Shares in violation of this Article 9.5 shall be null and void. For purpose of the Articles, "Transfer" shall mean any sale, exchange, redemption, assignment, pledge, mortgage, charge, hypothecation, creation of an encumbrance, or any other transfer or disposition of any kind, whether voluntary or involuntary.

8. Decision to replace the current Article 9 of the articles of incorporation of the Company with a new Article 9, as set forth hereafter, and to renumber the current Articles 9 through 24 as Articles 10 through 25:

“**9. Contributions without Issuance of Shares (Account 115).** The Company may, without limitation, accept shareholders' equity or other contributions without issuing shares or other securities in consideration of the contribution and may inscribe the contributions in one or more accounts. The decisions relating to the use of these accounts must be taken by the shareholders without prejudice of the Law or the present Articles.”

9. Decision to increase the Company's share capital by an amount of five thousand three hundred and thirty-six United States dollars (USD 5,336) so as to raise it from its current amount of thirty-four thousand seven hundred and ninety United States dollars and forty cents (USD 34,790.40) to an amount of forty thousand one hundred and twenty-six United States dollars and forty cents (USD 40,126.40) by way of issuance of forty-one thousand five hundred (41,500) Class A shares, twenty-seven thousand eight hundred and twenty (27,820) Class B shares, and sixty-four thousand and eighty (64,080) Class C shares without nominal value and respective increase of share premium by an amount of six hundred and ninety-two thousand eight hundred United States dollars (USD 692,800).

10. Subscription and payment by the new shareholders of an aggregate of forty-one thousand five hundred (41,500) Class A shares, twenty-seven thousand eight hundred and twenty (27,820) Class B shares, and sixty-four thousand and eighty (64,080) Class C shares and respective contribution to share premium by the new shareholders by way of cash contribution in the aggregate amount of six hundred and ninety-eight thousand one hundred and thirty-six United States dollars (USD 698,136).

11. Subsequent amendment of Article 5 of the Company's Articles of Incorporation so that it will henceforth read as follows:

“**Art. 5.** The subscribed capital is set at forty thousand one hundred and twenty-six United States dollars and forty cents (USD 40,126.40 represented by one million (1,000,000) shares divided into three classes of shares: two hundred thousand (200,000) Class A shares (“Class A Shares”), seven hundred thousand (700,000) Class B shares (“Class B Shares”), and one hundred thousand (100,000) Class C shares (“Class C Shares”), each in registered form and without nominal value, all of which are fully paid-up.”

12. Miscellaneous.

V. The appearing party, represented as mentioned above, takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the currency of the share capital of the Company from EUR (Euros) to USD (United States Dollars), and, to that effect, to convert the share capital of the Company from its current amount of thirty-two thousand euros (EUR 32,000) to an amount of thirty-four thousand seven hundred and ninety United States Dollars and forty cents (USD 34,790.40), by applying the spot exchange rate published on the European Central Bank website on 1 March 2016 of USD 1.0872 for EUR 1.

As a consequence of the above, the share capital of the Company is set at thirty-four thousand seven hundred and ninety United States Dollars and forty cents (USD 34,790.40) represented by one hundred thousand (100,000) shares divided into twenty thousand (20,000) Class A shares, seventy thousand (70,000) Class B shares, and ten thousand (10,000) Class C shares, without nominal value, which are held by the sole shareholder, so that Perpetus Ltd., prenamed, holds one hundred thousand (100,000) shares divided into twenty thousand (20,000) Class A shares, seventy thousand (70,000) Class B shares, and ten thousand (10,000) Class C shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to restate the one hundred thousand (100,000) existing shares of the company divided into 20,000 Class A preferred shares, 70,000 Class B ordinary shares, and 10,000 Class C ordinary shares by one hundred and fifty-eight thousand five hundred (158,500) Class A shares, six hundred seventy-two thousand one hundred and eighty (672,180) Class B shares, and thirty-five thousand nine hundred and twenty (35,920) Class C shares. The Sole Shareholder further resolves to attribute the new Class A, Class B, and Class C shares to itself, so that Perpetus Ltd., prenamed, holds eight hundred and sixty-six thousand six hundred (866,600) shares divided into one hundred and fifty-eight thousand five hundred (158,500) Class A shares, six hundred seventy-two thousand one hundred and eighty (672,180) Class B shares, and thirty-five thousand nine hundred and twenty (35,920) Class C shares;

Third resolution

Further to the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles of Incorporation of the Company so that it shall henceforth read as follows:

“**Art. 5. Capital.** The subscribed capital is set at thirty-four thousand seven hundred and ninety United States dollars and forty cents (USD 34,790.40) represented by eight hundred and sixty-six thousand six hundred (866,600) shares divided

into three classes of shares: one hundred and fifty-eight thousand five hundred (158,500) Class A shares (“Class A Shares”), six hundred seventy-two thousand one hundred and eighty (672,180) Class B shares (“Class B Shares”), and thirty-five thousand nine hundred and twenty (35,920) Class C shares (“Class C Shares”) each in registered form and without nominal value, all of which are fully paid-up.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to introduce an authorized capital of USD 10,000,000 (ten million United States dollars) by the creation and the issue of new shares without designation of a nominal value with power given to the Board of Directors, for a period of 5 years ending on 1 March 2021, to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital.

Specifically on this, permission is given to the Board of Directors to suppress the preferential subscription right reserved to existing shareholders in relation to the achievement of the authorized capital on the basis of a Board of Directors' report to the assembly prepared pursuant to Article 32-3 (5) of the Law of 10 August 1915 as amended,

which report, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary will remain attached to the present deed in order to be submitted, together with the latter, to the Luxembourg registration authorities.

These increases in capital may be subscribed for and issued in the form of shares with a share premium to be paid in cash, in kind or by offsetting certain, liquid and immediately payable claims vis-à-vis the Company, or by incorporation of retained earnings of available reserves or share premium, or by the conversion of convertible bonds as will be determined by the Board of Directors

Fifth resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to add a new Article 8.3 to the articles of incorporation of the company, as follows:

“ **8.3. Authorised capital.** The corporate share capital may be increased from its present amount to USD 10,000,000 (ten million United States dollars) by the creation and the issue of new shares with no nominal value.

The board of directors is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares with share premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims or bonds, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital, or by the conversion of convertible bonds;
- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares,
- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

Such authorization is valid for a period of five years ending on 1 March 2021 and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorized capital which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, Article 5 regarding “Capital” will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified here above and especially under the provisions of art. 32-4 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.”

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend Article 9.1 so that it henceforth reads in its entirety as follows:

“ **9.1.** Subject to article 9.2, Class A Shares shall confer on their holders the following rights:

(i) the right to receive a preferred annual cumulative dividend of three percent (3%) of the revenues of the Company (“Preferred Annual Dividend”) provided that the amount of the Preferred Annual Dividends for any given year does not exceed the amount of Distributable Reserves for such year. If the Preferred Annual Dividend amount in any given year is larger than the Distributable Reserves, the balance of the Preferred Annual Dividend shall be carried forward.

(ii) the right to participate in the distribution of the remaining Distributable Reserves of the Company, after payment of the Preferred Annual Dividend, and upon its winding-up *pari passu* with other share classes.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to amend Article 9.5 so that it henceforth reads in its entirety as follows:

“**9.5.** Class C Shares shall not be transferred by any holder thereof to any person without the prior approval of the board of directors of the Company and the general meeting of shareholders representing at least 2/3s of the issued and outstanding share capital of the Company. Conversely, holders of Class C Shares shall offer such shares for sale to the Purchaser (as hereafter defined) if the holder thereof is no longer an employee of the Company for any reason. If any holder of the Class C Shares desires to Transfer its Class C Shares, or if such holder is required to offer such shares as set forth in the preceding sentence, such holder of the Class C Shares shall provide written notice (“Notice”) to the Company and to the holders of the Class B Shares, and each of the Company (and in the event that the Company is legally unable to acquire such shares, holders of the Class B Shares) (the "Purchaser") shall be entitled within sixty (60) days of such notice, to purchase such Class C Shares. The price per share in respect of the Transfer of such shares shall be based on a valuation agreed by the Company and the Class C shareholders, whether pursuant to individual or collective shareholders agreements or otherwise. If no agreement is reached, the price of such shares shall be based on a valuation of the Company, which shall be the greater of (i) one million U.S. dollars (USD 1 million) and (ii) the weighted average price offer established by the Class B shareholders for purchasing such shares. If the Purchaser has elected in writing not to purchase such Class C Shares within such 60-day period, the holder of those Class C Shares shall be entitled to Transfer such Class C Shares to a third party within ninety (90) days of the Purchaser's response. If no Transfer is completed within such 90-day period, the holder of such Class C Shares shall not be able to Transfer such shares without sending again a Notice and complying with the procedures set forth in this Article 9.4. Any Transfer of Class C Shares in violation of this Article 9.4 shall be null and void. For purpose of the Articles, "Transfer" shall mean any sale, exchange, redemption, assignment, pledge, mortgage, charge, hypothecation, creation of an encumbrance, or any other transfer or disposition of any kind, whether voluntary or involuntary.

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to replace the current Article 9 of the articles of incorporation of the company with a new Article 9, as set forth hereafter, and to renumber the current Articles 9 through 24 as Articles 10 through 25:

“**9. Contributions without Issuance of Shares (Account 115).** The Company may, without limitation, accept shareholders' equity or other contributions without issuing shares or other securities in consideration of the contribution and may inscribe the contributions in one or more accounts. The decisions relating to the use of these accounts must be taken by the shareholders without prejudice of the Law or the present Articles.”

Ninth resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of five thousand three hundred and thirty-six United States dollars (USD 5,336), so as to raise it from its current amount of thirty-four thousand seven hundred and ninety United States dollars and forty cents (USD 34,790.40) to an amount of forty thousand one hundred and twenty-six United States dollars and forty cents (USD 40,126.40) by way of issuance of forty-one thousand five hundred (41,500) Class A shares, twenty-seven thousand eight hundred and twenty (27,820) Class B shares, and sixty-four thousand and eighty (64,080) Class C shares without nominal value and respective increase of share premium by an amount of six hundred and ninety-two thousand eight hundred United States dollars (USD 692,800)(the “Share Premium”), which both shall be subscribed and fully paid up by the new shareholders.

Tenth resolution

The Sole Shareholder approves the subscription and payment for the New Shares of the Company, as follows:

Intervention, Subscription and payment

There appeared:

- (1) Alban Gashi, company director, born on 14 July 1983 in Peja, Kosovo, and currently residing at 95 Sedgwick Ave., Yonkers, NY 10705, United States,
- (2) Rezart Spahia, company director, born on 4 June, 1969 in Tirana, Albania and currently residing at Rruga Nedar Shtylla, Kompleksi Tirhino, Kulla C, Apt. 42, Tirana, Albania,
- (3) Labinot Baraliu, director of operations, born on 20 May, 1980 in Suhareke, Kosovo and currently residing at 59 Wildway, Bronxville, NY 10708,
- (4) Ilirjan Suloti, Senior Software Engineer, born on 17 January, 1979 in Berat, Albania and currently residing at 1 Columbus Place, Apt. N32B, New York, NY 10019, United States,
- (5) Joan Naco, Senior Quantitative Analyst, born on 7 Jan, 1987 in Pogradec, Albania and currently residing at 594 Bellevue Ave North, Yonkers, NY 10703, United States,
- (6) Arberesha Kryeziu, Office Manager, born on 18 October, 1989 in New York, NY, USA and currently residing at 15 Butler Place, Brooklyn, NY 11238, United States,
- (7) Gezim Muja, Software Analyst, born on 29 April, 1987 in Orcikel, Kukes, and currently residing at Rruga “Fransua Pukvil”, Tirana, Albania,

(8) Farhan Sharaff, Senior Advisor, born on 15 March 1950 in Nairobi, Kenya and currently residing at 14 Polly Park Road, Rye, New York 10580, United States,

(9) Azure Trust, 31/33 New Street, St. Helier, Jersey JE2 3RA

(10) Even Berntsen, Advisor, born on 8 March 1962, in Volda, Norway and currently residing at 19 Ledge Road, Old Greenwich, CT 06870, United States,

(11) William Maw, Senior Advisor, born on 12 April 1958 in Shrewsbury, England and currently residing at 25 Post Lane, Montvale, NJ 07645, United States,

each hereby represented by Mister Gianpiero Saggi, residing professionally at 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, with full power of substitution and sub-delegation, by virtue of proxies given under private seal,

which proxies, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed simultaneously with the registration authorities.

Each of the parties, mentioned above, declares to subscribe the following number and class of shares without nominal value and to increase the share premium of the Company in the amount set forth hereafter and to fully pay them up by a contribution in cash in the amount hereafter set forth, (the “Contribution”):

(1) Alban Gashi subscribes twenty thousand (20,000) Class A shares and ten thousand (10,000) Class C shares by contribution of USD1,200

(2) Rezart Spahia subscribes eleven thousand five hundred (11,500) Class A shares and seven thousand (7,000) Class C shares by contribution of USD 740

(3) Labinot Baraliu subscribes five thousand (5,000) Class A shares by contribution of USD 200

(4) Ilirjan Suloti subscribes five thousand (5,000) Class C shares by contribution of USD 200

(5) Joan Naco subscribes two thousand (2,000) Class C shares by contribution of USD 80

(6) Arberesha Kryeziu subscribes five thousand (5,000) Class A shares by contribution of USD 200

(7) Gezim Muja subscribes four hundred (400) Class C shares by contribution of USD 16

(8) Farhan Sharaff subscribes thirty thousand (30,000) Class C shares by contribution of USD 1,200, and ten thousand (10,000) Class B shares by contribution of USD 400 plus a share premium of USD 248,400 linked to the Class B shares

(9) Azure Trust subscribes two thousand five hundred (2,500) Class C shares by contribution of USD 100, and ten thousand (10,000) Class B shares by contribution of USD 400 plus a share premium of USD 249,500 linked to the Class B shares

(10) Even Berntsen subscribes four thousand six hundred and eighty (4,680) Class C shares by contribution of USD 187.20, and five thousand three hundred and twenty (5,320) Class B shares by contribution of USD 212.80 plus a share premium of USD 132,600 linked to the Class B shares

(11) William Maw subscribes two thousand five hundred (2,500) Class C shares by contribution of USD 100, and two thousand five hundred (2,500) Class B shares by contribution of USD 100 plus a share premium of USD 62,300 linked to the Class B shares.

Proof of the payment has been given to the undersigned notary.

As a result of the foregoing, each of the parties, prenamed, holds the following number and class of shares without nominal value:

(1) Alban Gashi: twenty thousand (20,000) Class A shares and ten thousand (10,000) Class C shares;

(2) Rezart Spahia: eleven thousand five hundred (11,500) Class A shares and seven thousand (7,000) Class C shares;

(3) Labinot Baraliu: five thousand (5,000) Class A shares;

(4) Ilirjan Suloti: five thousand (5,000) Class C shares;

(5) Joan Naco: two thousand (2,000) Class A shares;

(6) Arberesha Kryeziu: five thousand (5,000) Class A shares;

(7) Gezim Muja: four hundred (400) Class C shares;

(8) Farhan Sharaff: thirty thousand (30,000) Class C shares and ten thousand (10,000) Class B shares

(9) Azure Trust: two thousand five hundred (2,500) Class C shares and ten thousand (10,000) Class B shares

(10) Even Berntsen: four thousand six hundred and eighty (4,680) Class C shares and five thousand three hundred and twenty (5,320) Class B shares

(11) William Maw: two thousand five hundred (2,500) Class C shares and two thousand five hundred (2,500) Class B shares and

(12) Perpetus Ltd: one hundred and fifty-eight thousand five hundred (158,500) Class A shares, six hundred seventy-two thousand one hundred and eighty (672,180) Class B shares, and thirty-five thousand nine hundred and twenty (35,920) Class C shares.

Eleventh resolution

Further to the above resolutions, the shareholders resolve to amend article 5 of the Articles of Incorporation of the Company so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5. Capital.** The subscribed capital is set at forty thousand one hundred and twenty-six United States dollars and forty cents (USD 40,126.40) represented by one million (1,000,000) shares divided into three classes of shares: two hundred thousand (200,000) Class A shares (“Class A Shares”), seven hundred thousand (700,000) Class B shares (“Class B Shares”), and one hundred thousand (100,000) Class C shares (“Class C Shares”), each in registered form and without nominal value, all of which are fully paid-up.”

Expenses

The amount of the expenses, remuneration and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company by reason of the present deed is estimated at two thousand nine hundred euro (EUR 2.900).

The amount of six hundred ninety-eight thousand one hundred thirty-six US Dollars (USD 698,136) corresponds to the amount of six hundred thirty-three thousand fifty-three euro and sixty-seven cents (EUR 633,057.67) according to the exchange rate published on the website of the European Central Bank on 8 March 2016.

Declaration

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that, at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the appearing persons represented as stated hereinabove and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed has been drawn up in Luxembourg, on the date shown at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, the proxyholder of the appearing persons signed this deed with the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le neuf mars.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Perpetus Ltd, une société anonyme, constituée sous et régie par les lois de Chypre, ayant son siège social au 17, Ifigeneias Street Strovolos 2007, Nicosia, Chypre, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro HE 317878,

ici représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo L-1750 LUXEMBOURG, avec plein pouvoir de substitution et de sous-délégation, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire de la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté tel que décrit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Qu'il est l'actionnaire unique (l'«Actionnaire Unique») de Frost & Fire Holding S.A., une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 187.941, constituée le 8 Janvier 2014, suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand-Duché du Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2196 du 19 août 2014, et dont les statuts (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis.

II. L'Actionnaire Unique détient l'ensemble des 100,000 actions divisées en 20,000 actions privilégiées de Classe A, 70,000 actions ordinaires de Classe B, et 10,000 actions ordinaires de Classe C, qui n'ont pas de valeur nominale, chacune, toutes intégralement payées, et représentant la totalité des actions souscrites et intégralement payées du capital de la Société du montant de EUR 32.000 (trente-deux mille euros).

III. L'intégralité du capital social de la Société est représenté de manière à ce que l'assemblée puisse valablement décider de tous les points portés à l'ordre du jour, desquels l'Actionnaire Unique en a été informé au préalable.

IV. L'Ordre du Jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de changer la devise du capital de la Société de l'euro au dollar américain (USD) en appliquant le taux de change publié sur le site de la banque centrale européenne pour le 1 mars 2016, soit USD 1.0872 pour EUR 1 sans changer le nombre d'actions existantes;

2. Décision de remplacer les cent mille actions existantes (100,000) de la Société divisées en 20,000 actions de Classe A, 70,000 actions de Classe B, et 10,000 actions de Classe C par cent cinquante-huit mille cinq cent (158,500) actions de Classe A, six cent soixante-douze mille cent quatre-vingt (672,180) actions de Classe B, et trente-cinq mille neuf cent vingt (35,920) actions de Classe C. Une attribution ultérieure de nouvelles Actions de Classe A, B, et C à l'actionnaire existant, afin que Perpetus Ltd, désigné, détienne huit cent soixante-six mille six cent (866,600) actions divisées en cent cinquante-huit mille cinq cent (158,500) actions de Classe A, six cent soixante-douze mille cent quatre-vingt (672,180) actions de Classe B, et trente-cinq mille neuf cent vingt (35,920) actions de Classe C;

3. Découlant de ce qui précède l'article 5 doit être lu de la manière suivante:

5. «Le capital social souscrit est fixé à trente-quatre mille sept cents quatre-vingt-dix dollars américains et quarante cents (USD 34,790.40) représenté par huit cent soixante-six mille six cent (866,600) actions divisé en trois classes: cent cinquante-huit mille cinq cent (158,500) actions de classe A («Actions Classe A»), six cent soixante-douze mille cent quatre-vingt (672,180) actions de classe B («Actions Classe B»), et trente-cinq mille neuf cent vingt (35,920) actions de classe C («Actions Classe C»), chacune en forme nominative et avec aucune valeur nominale, entièrement libérées.»

4. Instauration d'un capital autorisé de USD 10.000.000,00 (dix millions de dollars américains) par la création et l'émission des nouvelles actions sans désignation de valeur nominale, avec pouvoir donné au Conseil d'Administration, pendant une période de 5 ans prenant fin le 1 mars 2019, d'augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Plus particulièrement à ce sujet, autorisation est donnée au Conseil d'Administration de supprimer le droit de souscription préférentiel réservé aux actionnaires existants par rapport à la réalisation du capital autorisé, sur la base d'un rapport du Conseil d'Administration à l'assemblée établi en application de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par la conversion des obligations convertibles, ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration.

5. Décision d'ajouter un nouvel Article 8.3 aux Statuts de la Société, comme suivant:

« **8.3. Capital Autorisé.** Le capital social de la société pourra être porté à USD 10.000.000.- (dix millions de dollars américains) par la création et l'émission d'actions nouvelles sans valeur nominale.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital ou par la conversion d'obligations convertibles;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de 5 ans prenant fin le 1 mars 2021 et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, l'article 5 concernant «Capital» se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée sous la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, toutefois sans faire offre au public. Il étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.”

6. Décision de modifier l'article 9.1 afin de lui donner la teneur suivante:

9.1. Sous condition de respecter l'article 9.2, les Actions Classe A donnent les droits suivants:

(i) le droit de recevoir un dividende privilégié cumulatif annuel de trois pour cent (3%) des revenus de la Société («Dividende Privilégié Annuel») sous réserve que le montant des Dividendes Privilégiés Annuels pour n'importe quelle année ne dépasse pas le montant des Réserves Distribuables pour cette même année. Si le montant du Dividende Privilégié Annuel pour toute année est supérieur aux Réserves Distribuables, le solde du Dividende Privilégié Annuel sera apporté à l'exercice suivant.

(ii) le droit de participer à la distribution des Réserves Distribuables de la Société après paiement du Dividende Privilégié Annuel, et dès sa liquidation pari passu avec les autres classes d'actions.

7. Décision de modifier l'article 9.5 afin de lui donner la teneur suivante:

« **9.5.** Les Actions Classe C ne sont pas cessibles sans l'autorisation préalable du conseil d'administration et de l'assemblée générale réunissant deux tiers au moins des actions composant le capital social. Les détenteurs des Actions Classes C doivent proposer la vente de leurs actions à la Société (et au cas où la Société ne puisse pas acquérir ces actions, aux actionnaires détenant les Actions Classe B, le cas échéant) («l'Acquéreur») si le détenteur n'est plus effectif de la Société pour n'importe quelle raison. Si tout détenteur des Actions Classe C souhaite céder ses actions, ou si tel détenteur est obligé d'offrir telles actions comme décrit dans la phrase précédente, tel actionnaire doit fournir une notification par écrit («No-

tification») à la Société et aux détenteurs des Actions Classe B, et l'Acquéreur a le droit, endéans soixante (60) jours à compter d'une telle notification, d'acquérir ou non de telles Actions Classe C. Le prix par action relatif à tel transfert de ces actions est basé sur la valorisation convenue par la Société et les actionnaires Classe C, conformément à un pacte d'actionnaires or autrement. S'il n'y a pas d'accord, la valorisation de la Société est basée sur une valorisation au plus élevé des montants suivants: (i) un million de dollars (USD 1 million) et (ii) le prix moyen pondéré établi par les actionnaires de Classe B pour acheter les actions Classe C. Si l'Acquéreur décide de ne pas acheter telles actions endéans cette période de soixante (60) jours, le détenteur de telles Actions Classe C pourra céder ses actions à un tiers endéans quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de la réponse de l'Acquéreur. Dans le cas où il n'y ait pas de cession conformément à ce qui précède dans le délai de quatre-vingt-dix (90) jours de la réponse de l'Acquéreur, le détenteur ne pourra pas céder ces Actions sans, auparavant, avoir envoyé une Notification et offrir ces actions aux actionnaires conformément à la procédure exposée précédemment. Toute cession d'Actions Classe C en contravention de cet Article 9.5 sera nulle et non avenue. Aux fins des Statuts, «Cession» signifie toute vente, échange, rachat, cession, gage, hypothèque, charge, ou transfert de toute sorte, qu'il ou qu'elle soit volontaire ou involontaire.»

8. Décision de remplacer l'article 9 actuel des Statuts par un nouvel article 9, ci-après, et renuméroter les articles actuels 9 à 24 comme articles 10 à 25:

« **9. Contributions sans émission d'actions (Compte 115).** La Société peut, sans limitation, accepter des capitaux propres ou autres apports sans émettre d'actions ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut inscrire les apports sur un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de ces comptes doivent être prises par les actionnaires sous réserve de la Loi et des présents Statuts.»

9. Décision d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de cinq mille trois cent trente-six dollars américains (USD 5.336), afin de le porter de son montant actuel de trente-quatre mille sept cent quatre-vingt-dix mille dollars américains et quarante cents (USD 34.790,40) à un montant de quarante mille cent vingt-six dollars américains et quarante cents (USD 40.126,40), par l'émission de quarante et un mille cinq cent (41.500) Actions Classe A, vingt-sept mille huit cent vingt (27.820) Actions Classe B, et soixante-quatre mille quatre-vingts (64.080) Actions Classe C sans valeur nominale, et respectivement d'une augmentation de la prime d'émission d'un montant de six cent quatre-vingt-douze mille huit cents dollars (USD 692.800).

10. Souscription et paiement par les nouveaux actionnaires de quarante et un mille cinq cents (41.500) Actions Classe A, vingt-sept mille huit cent vingt (27.820) Actions Classe B, et soixante-quatre mille quatre-vingts (64.080) Actions Classe C et respectivement une contribution à la prime d'émission par les nouveaux actionnaires via un apport en numéraire d'un montant de six cent quatre-vingt-dix-huit mille cent trente-six dollars américains (USD 698.136).

11. Les Actionnaires décident de modifier l'article 5 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à quarante mille cent vingt-six dollars américains et quarante cents (USD 40.126,40), représenté par un million (1.000.000) d'actions divisées en trois classes d'actions: deux cent mille (200.000) d'actions Classe A («Actions Classe A»), sept cent mille (700.000) d'actions Classe B («Actions Classe B») et cent mille (100.000) d'actions Classe C («Actions Classe C»), chacune en forme nominative et sans valeur nominale, qui sont toutes entièrement libérées.»

12. Divers.

V. La partie comparante, représenté telle que décrite ci-dessus, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide de changer la devise du capital de la Société de l'euro aux dollars américains (USD) et, à cet égard, convertir le capital social de la Société de son montant actuel de trente-deux mille euros (EUR 32.000) à un montant de trente-quatre mille sept cents quatre-vingt-dix dollars américains et quarante cents (USD 34,790.40) en appliquant le taux de change publié sur le site de la banque centrale européenne pour le 1 mars 2016, soit USD 1.0872 pour EUR 1 sans changer le nombre d'actions existantes.

Compte tenu de ce qui précède, le capital de la Société est fixé à trente-quatre mille sept cents quatre-vingt-dix dollars américains et quarante cents (USD 34,790.40) représenté par cent mille actions (100.000) actions divisées en vingt mille (20.000) actions de Classe A, soixante-dix mille (70.000) actions de Classe B, et dix mille (10.000) actions de Classe C sans valeur nominale, qui sont détenues par l'Actionnaire Unique, afin que Perpetus Ltd., précité, détienne vingt mille (20.000) actions de Classe A, soixante-dix mille (70.000) actions de Classe B, et dix mille (10.000) actions de Classe C.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique décide de remplacer les cent mille actions existantes (100.000) de la Société divisées en 20.000 actions de Classe A, 70,000 actions de Classe B, et 10,000 actions de Classe C par cent cinquante-huit mille cinq cent (158.500) actions de Classe A, six cent soixante-douze mille cent quatre-vingt (672.180) actions de Classe B, et trente-cinq mille neuf cent vingt (35.920) actions de Classe C. L'Actionnaire Unique décide d'attribuer les nouvelles Actions de Classe A, B, et C à l'actionnaire existant, afin que Perpetus Ltd, désigné, détienne huit cent soixante-six mille six cent (866.600) actions divisées en cent cinquante-huit mille cinq cent (158.500) actions de Classe A, six cent soixante-douze mille cent quatre-vingt (672.180) actions de Classe B, et trente-cinq mille neuf cent vingt (35.920) actions de Classe C;

Troisième résolution

Découlant des résolutions précédentes, l'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

5. «Le capital social souscrit est fixé à trente-quatre mille sept cent quatre-vingt-dix dollars américains et quarante cents (USD 34.790,40) représenté par huit cent soixante-six mille six cents (866.600) actions divisé en trois classes: cent cinquante-huit mille cinq cents (158.500) actions de classe A («Actions Classe A»), six cent soixante-douze mille cent quatre-vingts (672.180) actions de classe B («Actions Classe B»), et trente-cinq mille neuf cent vingt (35.920) actions de classe C («Actions Classe C»), chacune en forme nominative et avec aucune valeur nominale, entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique décide d'instaurer un capital autorisé de USD 10.000.000,00 (dix millions de dollars américains) par la création et l'émission des nouvelles actions sans désignation de valeur nominale, avec pouvoir donné au Conseil d'Administration, pour une période de 5 ans prenant fin le 1 mars 2019, d'augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Plus particulièrement à ce sujet, autorisation est donnée au Conseil d'Administration de supprimer le droit de souscription préférentiel réservé aux actionnaires existants par rapport à la réalisation du capital autorisé, sur la base d'un rapport du Conseil d'Administration à l'assemblée établi en application de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, ce rapport devant, après avoir été paraphé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, rester annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par la conversion des obligations convertibles, ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration.

Cinquième résolution

Découlant de résolution précédente, l'Actionnaire Unique décide d'ajouter un nouvel Article 8.3 aux Statuts de la Société, comme suivant:

« **8.3. Capital Autorisé.** Le capital social de la société pourra être porté à USD 10.000.000.- (dix millions de dollars américains) par la création et l'émission d'actions nouvelles sans valeur nominale.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital ou par la conversion d'obligations convertibles;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de 5 ans prenant fin le 1 mars 2021 et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, l'article 5 concernant «Capital» se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée sous la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, toutefois sans faire offre au public. Il étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.”

Sixième résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 9.1 afin de lui donner la teneur suivante:

« **9.1.** Sous condition de respecter l'article 9.2, les Actions Classe A donnent les droits suivants:

(i) le droit de recevoir un dividende privilégié cumulatif annuel de trois pour cent (3%) des revenus de la Société («Dividende Privilégié Annuel») sous réserve que le montant des Dividendes Privilégiés Annuels pour n'importe quelle année ne dépasse pas le montant des Réserves Distribuables pour cette même année. Si le montant du Dividende Privilégié Annuel pour toute année est supérieur aux Réserves Distribuables, le solde du Dividende Privilégié Annuel sera apporté à l'exercice suivant.

(ii) le droit de participer à la distribution des Réserves Distribuables de la Société après paiement du Dividende Privilégié Annuel, et dès sa liquidation pari passu avec les autres classes d'actions.

Septième résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 9.5 afin de lui donner la teneur suivante:

«**9.5.** Les Actions Classe C ne sont pas cessibles sans l'autorisation préalable du conseil d'administration et de l'assemblée générale réunissant deux tiers au moins des actions composant le capital social. Les détenteurs des Actions Classes C doivent proposer la vente de leurs actions à la Société (et au cas où la Société ne puisse pas acquérir ces actions, aux actionnaires détenant les Actions Classe B, le cas échéant) («l'Acquéreur») si le détenteur n'est plus effectif de la Société pour n'importe quelle raison. Si tout détenteur des Actions Classe C souhaite céder ses actions, ou si tel détenteur est obligé d'offrir telles actions comme décrit dans la phrase précédente, tel actionnaire doit fournir une notification par écrit («Notification») à la Société et aux détenteurs des Actions Classe B, et l'Acquéreur a le droit, endéans soixante (60) jours à compter d'une telle notification, d'acquérir ou non de telles Actions Classe C. Le prix par action relatif à tel transfert de ces actions est basé sur la valorisation convenue par la Société et les actionnaires Classe C, conformément à un pacte d'actionnaires or autrement. S'il n'y a pas d'accord, la valorisation de la Société est basée sur une valorisation au plus élevé des montants suivants: (i) un million de dollars (USD 1 million) et (ii) le prix moyen pondéré établi par les actionnaires de Classe B pour acheter les actions Classe C. Si l'Acquéreur décide de ne pas acheter telles actions endéans cette période de soixante (60) jours, le détenteur de telles Actions Classe C pourra céder ses actions à un tiers endéans quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de la réponse de l'Acquéreur. Dans le cas où il n'y ait pas de cession conformément à ce qui précède dans le délai de quatre-vingt-dix (90) jours de la réponse de l'Acquéreur, le détenteur ne pourra pas céder ces Actions sans, auparavant, avoir envoyé une Notification et offrir ces actions aux actionnaires conformément à la procédure exposée précédemment. Toute cession d'Actions Classe C en contravention de cet Article 9.5 sera nulle et non avenue. Aux fins des Statuts, «Cession» signifie toute vente, échange, rachat, cession, gage, hypothèque, charge, ou transfert de toute sorte, qu'il ou qu'elle soit volontaire ou involontaire.»

Huitième résolution

L'Actionnaire Unique décide de remplacer l'article 9 actuel des Statuts par un nouvel article 9, ci-après, et renuméroter les articles actuels 9 à 24 comme articles 10 à 25:

«**9. Contributions sans émission d'actions (Compte 115).** La Société peut, sans limitation, accepter des capitaux propres ou autres apports sans émettre d'actions ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut inscrire les apports sur un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de ces comptes doivent être prises par les actionnaires sous réserve de la Loi et des présents Statuts.»

Neuvième résolution

L'Actionnaire Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de cinq mille trois cent trente-six dollars américains (USD 5.336), afin de le porter de son montant actuel de trente-quatre mille sept cent quatre-vingt-dix mille dollars américains et quarante cents (USD 34.790,40) à un montant de quarante mille cent vingt-six dollars américains et quarante cents (USD 40.126,40), par l'émission de quarante et un mille cinq cents (41.500) Actions Classe A, vingt-sept mille huit cent vingt (27.820) Actions Classe B, et soixante-quatre mille quatre-vingts (64.080) Actions Classe C sans valeur nominale, et respectivement d'une augmentation de la prime d'émission d'un montant de six cent quatre-vingt-douze mille huit cents dollars (USD 692.800) (la «Prime d'Emission»), ceux-ci devant être souscrits et payés par les nouveaux actionnaires.

Dixième résolution

L'Actionnaire Unique approuve la souscription et le paiement des nouvelles actions de la Société, comme suit:

Intervention, Souscription et paiement

SONT INTERVENUS:

- (1) Alban Gashi, administrateur de sociétés, né le 14 juillet 1983 à Peja, Kosovo, et demeurant à 95 Sedgwick Ave., Yonkers, NY 10705, Etats-Unis,
- (2) Rezart Spahia, administrateur de sociétés, né le 4 juin 1969 à Tirana, Albanie et demeurant à Rruga Nedar Shtylla, Kompleksi Tirhino, Kulla C, Apt. 42, Tirana, Albanie,
- (3) Labinot Baraliu, administrateur d'opérations, né le 20 mai 1980 à Suhareke, Kosovo et demeurant à 59 Wildway, Bronxville, NY 10708, Etats-Unis

(4) Ilirjan Suloti, Senior Software Engineer, né le 17 janvier 1979 à Berat, Albanie et demeurant à 1 Columbus Place, Apt. N32B, New York, NY 10019, Etats-Unis

(5) Joan Naco, Senior Quantitative Analyst, né le 7 janvier 1987 à Pogradec, Albanie et demeurant à 594 Bellevue Ave North, Yonkers, NY 10703, Etats-Unis

(6) Arberesha Kryeziu, Office Manager, née le 18 octobre 1989 à New York, NY, USA et demeurant à 15 Butler Place, Brooklyn, NY 11238, Etats-Unis

(7) Gezim Muja, Software Analyst, né le 29 avril 1987 à Orcikel, Kukes, et demeurant à Rruga "Fransua Pukvil", Tirana, Albanie,

(8) Farhan Sharaff, Senior Advisor, né le 15 mars 1950 à Nairobi, Kenya et demeurant à 14 Polly Park Road, Rye, New York 10580, Etats-Unis

(9) Azure Trust, 31/33 New Street, St. Helier, Jersey JE2 3RA;

(10) Even Berntsen, Advisor, né le 8 mars 1962, à Volda, Norvège et demeurant à 19 Ledge Road, Old Greenwich, CT 06870, Etats-Unis;

(11) William Maw, Senior Advisor, né le 12 avril 1958 à Shrewsbury, Angleterre et demeurant à 25 Post Lane, Montvale, NJ 07645, Etats-Unis,

chacun ici représenté par Monsieur Gianpiero Saggi, demeurant professionnellement au Grand-Duché de Luxembourg L-1750 Luxembourg au 74, Avenue Victor Hugo, en vertu de procurations données sous seing privé,

Lesquelles procurations, après signature «ne varietur» par le représentant des personnes comparantes et le notaire sous-signé, restera annexée au présent acte afin être soumises, ensemble avec ce dernier, aux formalités de l'enregistrement.

Chacune des parties mentionnées ci-dessus, déclare souscrire le nombre et la classe suivante d'actions sans valeur nominale et d'augmenter la prime d'émission de la Société dans le montant indiqué ci-après et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant ci-après énoncées («la Contribution»):

(1) Alban Gashi souscrit vingt mille (20.000) Actions de Classe A et dix mille (10.000) Actions de Classe C par un apport de mille deux cent dollars américains (USD 1.200);

(2) Rezart Spahia souscrit onze mille cinq cents (11.500) Actions de Classe A et sept mille (7.000) Actions de Classe C par un apport de sept cent quarante dollars américains (USD 740);

(3) Labinot Baraliu souscrit cinq mille (5.000) Actions de Classe A par un apport de deux cents dollars américains (USD 200);

(4) Ilirjan Suloti souscrit cinq mille (5.000) Actions de Classe C par un apport de deux cents dollars américains (USD 200);

(5) Joan Naco souscrit deux mille (2.000) Actions de Classe C par un apport de quatre-vingts dollars américains (USD 80);

(6) Arberesha Kryeziu souscrit cinq mille Actions de Classe A par un apport de deux cents dollars américains (USD 200);

(7) Gezim Muja souscrit quatre cent (400) Actions de Classe C par un apport de seize dollars américains (USD 16);

(8) Fahran Sharraf souscrit trente mille (30.000) Actions de Classe C par une contribution de mille deux cents dollars américains (USD 1.200) et dix mille (10.000) Actions de Classe B et une prime d'émission de deux cent quarante-huit mille et quatre cents dollars américains (USD 248.400) liée aux Actions de Classe B;

(9) Azure Trust souscrit deux mille cinq cents (2.500) Actions de Classe C par une contribution de cent dollars américains (USD 100) et dix mille (10.000) Actions de Classe B par une contribution de quatre cents dollars américains (USD 400) et une prime d'émission de deux cent quarante-neuf mille et cinq cents dollars américains (USD 249.500) liée aux Actions de Classe B;

(1) Even Berntsen souscrit quatre mille six cent quatre-vingts (4.680) Actions de Classe C par une contribution de cent quatre-vingt-sept dollars américains et vingt cents (USD 187,20) et cinq mille trois cent vingt (5.320) Actions de Classe B par une contribution de deux cent douze dollars américains et quatre-vingts cents (USD 212,80) et une prime d'émission de cent trente-deux mille et six cents dollars américains (USD 132.600) liée aux Actions de Classe B;

(2) William Maw souscrit deux mille cinq cents (2.500) Actions de Classe C par une contribution de cent dollars américains (USD 100) et deux mille cinq cents (2.500) Actions de Classe B pour une contribution de cent dollars américains (USD 100) et une prime d'émission de soixante-deux mille trois cents dollars américains (USD 62.300) liée aux Actions de Classe B.

Preuve du paiement a été donnée au notaire soussigné au moyen d'un certificat de blocage.

En conséquence de ce qui précède, chacune des parties, prénommé, détient le nombre et la classe suivante d'actions sans valeur nominale:

(1) Alban Gashi: vingt mille (20.000) actions de Classe A et dix mille (10.000) actions de Classe C;

(2) Rezart Spahia: onze mille cinq cent (11.500) actions de Classe A et sept mille (7.000) actions de Classe C;

(3) Labinot Baraliu: cinq mille (5.000) Actions de Classe A;

(4) Ilirjan Suloti: cinq mille (5.000) Actions de Classe C;

- (5) Joan Naco: deux mille (2.000) Actions de Classe C;
- (6) Arbresha Kryeziu: cinq mille (5.000) Actions de Classe A;
- (7) Gezim Muja: quatre cents (400) Actions de Classe C;
- (8) Farhan Sharaff: trente mille (30.000) actions de Classe C et dix mille (10.000) actions de Classe B;
- (9) Azure confiance: deux mille cinq cents (2.500) actions de Classe C et dix mille (10.000) actions de Classe B;
- (10) Even Berntsen: quatre mille six cent quatre-vingts (4.680) actions de Classe C et cinq mille trois cent vingt Classe B (5,320) actions;
- (11) Willam Maw: deux mille cinq cents (2.500) actions de Classe C et deux mille cinq cents (2.500) actions de Classe B; et
- (12) Perpetus Ltd: cent cinquante-huit mille cinq cents (158.500) Actions de Classe A, six cents soixante-douze mille cent quatre-vingts (672.180) Actions de Classe B, et trente-cinq mille neuf cents vingt (35.920) Actions de Classe C.

Onzième résolution

Découlant des résolutions précédentes, les actionnaires décident de modifier l'article 5 des Statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Capital. «Le capital souscrit est fixé à quarante mille cent vingt-six dollars américains et quarante cents (USD 40.126,40), représenté par un million (1.000.000) d'actions divisées en trois classes d'actions: deux cent mille (200.000) d'actions Classe A («Actions Classe A»), sept cent mille (700.000) d'actions Classe B («Actions Classe B») et cent mille d'actions (100.000) Classe C («Actions Classe C»), chacune en forme nominative et sans valeur nominale, qui sont toutes entièrement libérées.»

Estimation des frais

Le montant des dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à environ deux mille neuf cents euros (EUR 2.900).

La somme de six cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent trente-six euros (EUR 698.136) correspond à la somme de six cent trente-trois mille cinquante-sept euros et soixante-sept cents (USD 633.057,67) conformément au taux de change publié sur le site de la Banque Centrale européenne en date du 8 mars 2016.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes représentées, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. Aussi à la requête de ces mêmes personnes représentées, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait à Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

Après lecture des présentes au représentant des parties comparantes, dont le nom de famille, prénom, statut civil et résidence sont connus du notaire, le représentant des parties comparantes a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 18 mars 2016. Relation: 2LAC/2016/6041. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 23 mars 2016.

Référence de publication: 2016083546/705.

(160050569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.

M&G Chemicals, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F.Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 174.890.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third day of December, the undersigned, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, declared and confirmed that:

during the drafting of the acknowledgement deed pertaining to the share capital increase of M&G Chemicals, a Luxembourg société anonyme having its registered office at 37A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 174890 (the "Company"), enacted by the undersigned notary, on September 18th, 2015, registered in Esch/Alzette Actes Civils, on 24 September 2015, under the reference: EAC/2015/21937 (the "Deed"),

an evident mistake occurred in the English and the French versions of item 7(ii) of the Deed and of article 3.1 of the restated articles of association of the Company contained in the Deed, which were erroneously worded in as follows:

Erroneous English versions of item 7(ii) and Article 3.1:

" **7(ii)**. approve the increase of the Company's share capital by an aggregate amount of USD 62,500 (sixty-two thousand five hundred United States Dollars) by way of the issuance of 6,250,000 (six million two hundred and fifty thousand) Series A-2 Preferred Shares, and hereby increases the Company's share capital by an aggregate amount of USD 62,500 (sixty-two thousand five hundred United States Dollars) by way of the issuance (and to hereby issue) of 6,250,000 (six million two hundred and fifty thousand) Series A-2 Preferred Shares, such increase of the Company's share capital and issuance of Series A-2 Preferred Shares to be effective as of the payment of the Share Subscription Amount by Magnate, within the limits of the authorized share capital, so that the Company's share capital shall amount to USD 1,437,000 (one million four hundred and thirty-seven thousand United States Dollars) represented by 100,000,000 (one hundred million) Common Shares Class I, 37,500,000 (thirty-seven million five hundred thousand) Series A-1 Preferred Shares, and 6,250,000 (six million two hundred and fifty thousand) Series A-2 Preferred Shares with a par value of USD 0.01 (one US Cent) each, by the creation and issuance of the 6,250,000 (six million two hundred and fifty thousand) Series A-2 Preferred Shares, with a par value of USD 0.01 (one US Cent) each and an aggregate subscription price equal to the Share Subscription Amount, i.e. USD 34,333,333.30 (thirty-four million three hundred and thirty-three thousand three hundred and thirty-three United States Dollars and thirty cents), for the Series A-2 Preferred Shares, it being acknowledged that the Series A-2 Preferred Shares are directly issued to Magnate at the time of the payment of the Share Subscription Amount to the Company;"

and,

" **3.1**. The share capital of the Company is set at USD 1,437,000 (one million four hundred and thirty-seven thousand United States Dollars) represented by 100,000,000 (one hundred million) Common Shares Class I (including 0 Conversion Common Shares), 0 Common Shares Class II, 37,500,000 (thirty-seven million five hundred thousand) Series A-1 Preferred Shares, and 6,250,000 (six million two hundred and fifty thousand) Series A-2 Preferred Shares, with a par value of USD 0.01 (one US Cent) each."

Erroneous French versions of item 7(ii) and Article 3.1:

" **7(ii)**. approuver l'augmentation du capital social de la Société d'un montant total de USD 62.500 (soixante-deux mille cinq cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique) par l'émission de 6.250.000 (six millions deux cent cinquante mille) Actions Préférentielles de Série A-2, et augmente, par les présentes, le capital social de la Société par un montant total de USD 62.500 (soixante-deux mille cinq cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique) par l'émission de 6.250.000 (six millions deux cent cinquante mille) Actions Préférentielles de Série A-2, cette augmentation du capital social de la Société et émission d'Actions Préférentielles de Série A-2 devant prendre effet au moment du paiement du Montant de Souscription d'Actions par Magnate, à l'intérieur des limites du capital social autorisé, afin que le capital social de la Société soit de USD 1.437.000 (un million quatre cent trente-sept mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 100.000.000 (cent millions) d'Actions Ordinaires de Classe I de la Société, 37.500.000 (trente-sept millions cinq cent mille) Actions Préférentielles de Série A-1 et 6.250.000 (six millions deux cent cinquante mille) Actions Préférentielles de Série A-2, ayant une valeur nominale de USD 0,01 (un centime des Etats-Unis d'Amérique) chacune, par la création et l'émission de 6.250.000 (six millions deux cent cinquante mille) Actions Préférentielles de Série A-2 ayant une valeur nominale de USD 0,01 (un centime des Etats-Unis d'Amérique) chacune et un prix total de souscription égal au Montant de Souscriptions des Actions, donc 34.333.333.30 (trente-quatre millions trois cent trente-trois mille trois cent trente-trois Dollars des Etats-Unis d'Amérique et trente cents) pour les Actions Préférentielles de Série A-2, il étant reconnu que les Actions Préférentielles de Série A-2 seront directement émises à Magnate au moment du paiement du Montant de Souscriptions des Actions à la Société;"

and,

" **3.1**. Le capital social de la Société est fixé à 1.437.000 USD (un million quatre cent trente-sept mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 100.000.000 (cent millions) Actions Ordinaires de Catégorie I, (y compris 0 (zéro) Actions Ordinaires Sur Conversion), 0 (zéro) Actions Ordinaires de Catégorie II, 37.500.000 (trente-sept millions cinq cent mille) Actions Préférentielles de Série A-1, et 6.250.000 (six millions deux cent cinquante mille) Actions Préférentielles de Série A-2, d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune."

RECTIFICATIF

It is thus indicated to correct the quoted parts of the Deed as follows:

Corrected English versions of item 7(ii) and Article 3.1 to replace the erroneous versions:

" **7(ii)**. approve the increase of the Company's share capital by an aggregate amount of USD 62,500 (sixty-two thousand five hundred United States Dollars) by way of the issuance of 6,250,000 (six million two hundred and fifty thousand) Series A-2 Preferred Shares, and hereby increases the Company's share capital by an aggregate amount of USD 62,500 (sixty-two thousand five hundred United States Dollars) by way of the issuance (and to hereby issue) of 6,250,000 (six million two hundred and fifty thousand) Series A-2 Preferred Shares, such increase of the Company's share capital and issuance of Series A-2 Preferred Shares to be effective as of the payment of the Share Subscription Amount by Magnate, within the limits of the authorized share capital, so that the Company's share capital shall amount to USD 1,437,500 (one million four

hundred and thirty-seven thousand five hundred United States Dollars) represented by 100,000,000 (one hundred million) Common Shares Class I, 37,500,000 (thirty-seven million five hundred thousand) Series A-1 Preferred Shares, and 6,250,000 (six million two hundred and fifty thousand) Series A-2 Preferred Shares with a par value of USD 0.01 (one US Cent) each, by the creation and issuance of the 6,250,000 (six million two hundred and fifty thousand) Series A-2 Preferred Shares, with a par value of USD 0.01 (one US Cent) each and an aggregate subscription price equal to the Share Subscription Amount, i.e. USD 34,333,333.30 (thirty-four million three hundred and thirty-three thousand three hundred and thirty-three United States Dollars and thirty cents), for the Series A-2 Preferred Shares, it being acknowledged that the Series A-2 Preferred Shares are directly issued to Magnate at the time of the payment of the Share Subscription Amount to the Company;"

and,

“ 3.1. The share capital of the Company is set at USD 1,437,500 (one million four hundred and thirty-seven thousand five hundred United States Dollars) represented by 100,000,000 (one hundred million) Common Shares Class I (including 0 Conversion Common Shares), 0 Common Shares Class II, 37,500,000 (thirty-seven million five hundred thousand) Series A-1 Preferred Shares, and 6,250,000 (six million two hundred and fifty thousand) Series A-2 Preferred Shares, with a par value of USD 0.01 (one US Cent) each.”

Corrected French versions of item 7(ii) and Article 3.1 to replace the erroneous versions:

“ 7(ii). approuver l'augmentation du capital social de la Société d'un montant total de USD 62.500 (soixante-deux mille cinq cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique) par l'émission de 6.250.000 (six millions deux cent cinquante mille) Actions Préférentielles de Série A-2, et augmente, par les présentes, le capital social de la Société par un montant total de USD 62.500 (soixante-deux mille cinq cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique) par l'émission de 6.250.000 (six millions deux cent cinquante mille) Actions Préférentielles de Série A-2, cette augmentation du capital social de la Société et émission d'Actions Préférentielles de Série A-2 devant prendre effet au moment du paiement du Montant de Souscription d'Actions par Magnate, à l'intérieur des limites du capital social autorisé, afin que le capital social de la Société soit de USD 1.437.500 (un million quatre cent trente-sept mille cinq cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 100.000.000 (cent millions) d'Actions Ordinaires de Classe I de la Société, 37.500.000 (trente-sept millions cinq cent mille) Actions Préférentielles de Série A-1 et 6.250.000 (six millions deux cent cinquante mille) Actions Préférentielles de Série A-2, ayant une valeur nominale de USD 0,01 (un cent de Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, par la création et l'émission de 6.250.000 (six millions deux cent cinquante mille) Actions Préférentielles de Série A-2 ayant une valeur nominale de USD 0,01 (un cent de Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune et un prix total de souscription égal au Montant de Souscriptions des Actions, donc USD 34.333.333.30 (trente-quatre millions trois cent trente-trois mille trois cent trente-trois Dollars des Etats-Unis d'Amérique et trente cents) pour les Actions Préférentielles de Série A-2, il étant reconnu que les Actions Préférentielles de Série A-2 seront directement émises à Magnate au moment du paiement du Montant de Souscriptions des Actions à la Société;”

and,

“ 3.1. Le capital social de la Société est fixé à 1.437.500 USD (un million quatre cent trente-sept mille cinq cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 100.000.000 (cent millions) Actions Ordinaires de Catégorie I, (y compris 0 (zéro) Actions Ordinaires Sur Conversion), 0 (zéro) Actions Ordinaires de Catégorie II, 37.500.000 (trente-sept millions cinq cent mille) Actions Préférentielles de Série A-1, et 6.250.000 (six millions deux cent cinquante mille) Actions Préférentielles de Série A-2, d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune.”

All other provisions of the Act remain unchanged.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-troisième jour du mois de décembre.

Le soussigné Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, déclare et constate que:

lors de la rédaction de l'acte de constatation d'augmentation de capital social de M&G Chemical, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 37A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 174890 (la «Société»), reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 septembre 2015, enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 septembre, sous la relation EAC/2015/21937 (l'«Acte»),

une erreur évidente s'est immiscée dans les versions anglaises et françaises du point 7(ii) de l'Acte et de l'article 3.1 des statuts reformulés de la Société tels que contenus dans l'Acte, qui ont été rédigés erronément comme suit:

Version anglaise erronée du point 7(ii) et de l'article 3.1:

" 7(ii). approve the increase of the Company's share capital by an aggregate amount of USD 62,500 (sixty-two thousand five hundred United States Dollars) by way of the issuance of 6,250,000 (six million two hundred and fifty thousand) Series A-2 Preferred Shares, and hereby increases the Company's share capital by an aggregate amount of USD 62,500 (sixty-two thousand five hundred United States Dollars) by way of the issuance (and to hereby issue) of 6,250,000 (six million two hundred and fifty thousand) Series A-2 Preferred Shares, such increase of the Company's share capital and issuance

of Series A-2 Preferred Shares to be effective as of the payment of the Share Subscription Amount by Magnate, within the limits of the authorized share capital, so that the Company's share capital shall amount to USD 1,437,000 (one million four hundred and thirty-seven thousand United States Dollars) represented by 100,000,000 (one hundred million) Common Shares Class I, 37,500,000 (thirty-seven million five hundred thousand) Series A-1 Preferred Shares, and 6,250,000 (six million two hundred and fifty thousand) Series A-2 Preferred Shares with a par value of USD 0.01 (one US Cent) each, by the creation and issuance of the 6,250,000 (six million two hundred and fifty thousand) Series A-2 Preferred Shares, with a par value of USD 0.01 (one US Cent) each and an aggregate subscription price equal to the Share Subscription Amount, i.e. USD 34,333,333.30 (thirty-four million three hundred and thirty-three thousand three hundred and thirty-three United States Dollars and thirty cents), for the Series A-2 Preferred Shares, it being acknowledged that the Series A-2 Preferred Shares are directly issued to Magnate at the time of the payment of the Share Subscription Amount to the Company;"

et,

“ **3.1.** The share capital of the Company is set at USD 1,437,000 (one million four hundred and thirty-seven thousand United States Dollars) represented by 100,000,000 (one hundred million) Common Shares Class I (including 0 Conversion Common Shares), 0 Common Shares Class II, 37,500,000 (thirty-seven million five hundred thousand) Series A-1 Preferred Shares, and 6,250,000 (six million two hundred and fifty thousand) Series A-2 Preferred Shares, with a par value of USD 0.01 (one US Cent) each.”

Version française erronée du point 7(ii) et de l'article 3.1:

“ **7(ii).** approuver l'augmentation du capital social de la Société d'un montant total de USD 62.500 (soixante-deux mille cinq cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique) par l'émission de 6.250.000 (six millions deux cent cinquante mille) Actions Préférentielles de Série A-2, et augmente, par les présentes, le capital social de la Société par un montant total de USD 62.500 (soixante-deux mille cinq cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique) par l'émission de 6.250.000 (six millions deux cent cinquante mille) Actions Préférentielles de Série A-2, cette augmentation du capital social de la Société et émission d'Actions Préférentielles de Série A-2 devant prendre effet au moment du paiement du Montant de Souscription d'Actions par Magnate, à l'intérieur des limites du capital social autorisé, afin que le capital social de la Société soit de USD 1.437.000 (un million quatre cent trente-sept mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 100.000.000 (cent millions) d'Actions Ordinaires de Classe I de la Société, 37.500.000 (trente-sept millions cinq cent mille) Actions Préférentielles de Série A-1 et 6.250.000 (six millions deux cent cinquante mille) Actions Préférentielles de Série A-2, ayant une valeur nominale de USD 0,01 (un centime des Etats-Unis d'Amérique) chacune, par la création et l'émission de 6.250.000 (six millions deux cent cinquante mille) Actions Préférentielles de Série A-2 ayant une valeur nominale de USD 0,01 (un centime des Etats-Unis d'Amérique) chacune et un prix total de souscription égal au Montant de Souscriptions des Actions, donc 34.333.333.30 (trente-quatre millions trois cent trente-trois mille trois cent trente-trois Dollars des Etats-Unis d'Amérique et trente cents) pour les Actions Préférentielles de Série A-2, il étant reconnu que les Actions Préférentielles de Série A-2 seront directement émises à Magnate au moment du paiement du Montant de Souscriptions des Actions à la Société;”

et,

“ **3.1.** Le capital social de la Société est fixé à 1.437.000 USD (un million quatre cent trente-sept mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 100.000.000 (cent millions) Actions Ordinaires de Catégorie I, (y compris 0 (zéro) Actions Ordinaires Sur Conversion), 0 (zéro) Actions Ordinaires de Catégorie II, 37.500.000 (trente-sept millions cinq cent mille) Actions Préférentielles de Série A-1, et 6.250.000 (six millions deux cent cinquante mille) Actions Préférentielles de Série A-2, d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune.”

RECTIFICATIF

Il y a par conséquent lieu de rectifier les passages précités de l'Acte comme suit:

Versions anglaises rectifiées du point 7(ii) et de l'article 3.1, qui remplacent les versions erronées:

" **7(ii).** approve the increase of the Company's share capital by an aggregate amount of USD 62,500 (sixtytwo thousand five hundred United States Dollars) by way of the issuance of 6,250,000 (six million two hundred and fifty thousand) Series A-2 Preferred Shares, and hereby increases the Company's share capital by an aggregate amount of USD 62,500 (sixty-two thousand five hundred United States Dollars) by way of the issuance (and to hereby issue) of 6,250,000 (six million two hundred and fifty thousand) Series A-2 Preferred Shares, such increase of the Company's share capital and issuance of Series A-2 Preferred Shares to be effective as of the payment of the Share Subscription Amount by Magnate, within the limits of the authorized share capital, so that the Company's share capital shall amount to USD 1,437,500 (one million four hundred and thirty-seven thousand five hundred United States Dollars) represented by 100,000,000 (one hundred million) Common Shares Class I, 37,500,000 (thirty-seven million five hundred thousand) Series A-1 Preferred Shares, and 6,250,000 (six million two hundred and fifty thousand) Series A-2 Preferred Shares with a par value of USD 0.01 (one US Cent) each, by the creation and issuance of the 6,250,000 (six million two hundred and fifty thousand) Series A-2 Preferred Shares, with a par value of USD 0.01 (one US Cent) each and an aggregate subscription price equal to the Share Subscription Amount, i.e. USD 34,333,333.30 (thirty-four million three hundred and thirty-three thousand three hundred and thirty-three United States Dollars and thirty cents), for the Series A-2 Preferred Shares, it being acknowledged that the Series A-2 Preferred Shares are directly issued to Magnate at the time of the payment of the Share Subscription Amount to the Company;"

et,

“ 3.1. The share capital of the Company is set at USD 1,437,500 (one million four hundred and thirtyseven thousand five hundred United States Dollars) represented by 100,000,000 (one hundred million) Common Shares Class I (including 0 Conversion Common Shares), 0 Common Shares Class II, 37,500,000 (thirty-seven million five hundred thousand) Series A-1 Preferred Shares, and 6,250,000 (six million two hundred and fifty thousand) Series A-2 Preferred Shares, with a par value of USD 0.01 (one US Cent) each.”

Versions françaises rectifiées du point 7(ii) et de l’article 3.1, qui remplacent les versions erronées:

“ 7(ii). approuver l’augmentation du capital social de la Société d’un montant total de USD 62.500 (soixante-deux mille cinq cent Dollars des Etats-Unis d’Amérique) par l’émission de 6.250.000 (six millions deux cent cinquante mille) Actions Préférentielles de Série A-2, et augmente, par les présentes, le capital social de la Société par un montant total de USD 62.500 (soixante-deux mille cinq cent Dollars des Etats-Unis d’Amérique) par l’émission de 6.250.000 (six millions deux cent cinquante mille) Actions Préférentielles de Série A-2, cette augmentation du capital social de la Société et émission d’Actions Préférentielles de Série A-2 devant prendre effet au moment du paiement du Montant de Souscription d’Actions par Magnate, à l’intérieur des limites du capital social autorisé, afin que le capital social de la Société soit de USD 1.437.500 (un million quatre cent trente-sept mille cinq cent Dollars des Etats-Unis d’Amérique), représenté par 100.000.000 (cent millions) d’Actions Ordinaires de Classe I de la Société, 37.500.000 (trente-sept millions cinq cent mille) Actions Préférentielles de Série A-1 et 6.250.000 (six millions deux cent cinquante mille) Actions Préférentielles de Série A-2, ayant une valeur nominale de USD 0,01 (un cent de Dollar des Etats-Unis d’Amérique) chacune, par la création et l’émission de 6.250.000 (six millions deux cent cinquante mille) Actions Préférentielles de Série A-2 ayant une valeur nominale de USD 0,01 (un cent de Dollar des Etats-Unis d’Amérique) chacune et un prix total de souscription égal au Montant de Souscriptions des Actions, donc USD 34.333.333.30 (trente-quatre millions trois cent trente-trois mille trois cent trente-trois Dollars des Etats-Unis d’Amérique et trente cents) pour les Actions Préférentielles de Série A-2, il étant reconnu que les Actions Préférentielles de Série A-2 seront directement émises à Magnate au moment du paiement du Montant de Souscriptions des Actions à la Société;”

et,

“ 3.1. Le capital social de la Société est fixé à 1.437.500 USD (un million quatre cent trente-sept mille cinq cent Dollars des Etats-Unis d’Amérique), représenté par 100.000.000 (cent millions) Actions Ordinaires de Catégorie I, (y compris 0 (zéro) Actions Ordinaires Sur Conversion), 0 (zéro) Actions Ordinaires de Catégorie II, 37.500.000 (trente-sept millions cinq cent mille) Actions Préférentielles de Série A-1, et 6.250.000 (six millions deux cent cinquante mille) Actions Préférentielles de Série A-2, d’une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de Dollar des Etats-Unis d’Amérique) chacune.”

Toutes les autres dispositions de l’Acte demeurent inchangées.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu’en tête des présentes.

Signé: Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 décembre 2015. Relation: EAC/2015/31639. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016083707/223.

(160050833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.

Harry Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 203.092.

In the year two thousand and sixteen, on the eighteenth day of March,

Before Us, Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,

APPEARED:

1. MACQUARIE INFRASTRUCTURE AND REAL ASSETS INVESTMENTS LIMITED, a company incorporated in the United Kingdom with registered number 08248121 and whose registered office is at Ropemaker Place, 28 Ropemaker Street, London, EC2Y 9HD (“MIRA UK”)

here duly represented by Arnaud Schneider, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, and

2. AWL PROPERTIES I SCVS SICAV-SIF, a Luxembourg limited partnership (société en commandite simple) qualifying as an investment company with variable capital - specialised investment fund (société d’investissement à capital variable - fonds d’investissement spécialisé) established under the provisions of the Luxembourg law of 13 February 2007 on specialised investment funds, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies with company number R.C.S. B 187497, and having its registered office at 11, Rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

(“AWL” and together with MIRA UK, the “Shareholders”), here duly represented by Arnaud Schneider, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, signed “ne varietur” by the proxy holder of the appearing parties and undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated above, declare and request the notary to enact the following:

- HARRY HOLDINGS S.à r.l., is a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) incorporated and existing under Luxembourg law, with a share capital of EUR 15,246.- (fifteen thousand two hundred forty-six Euros), having its registered office at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 203.092 and incorporated pursuant to a deed drawn up by Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, on 28 December 2015 (the “Company”), in the course of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations; and

- the articles of association of the Company (the “Articles”) have been amended and restated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 25 January 2016; in the course of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

This being declared, the appearing parties (i) MIRA UK holder of 4 (four) shares of class A and 2,125 (two thousand one hundred and twenty-five) shares of class B and (ii) AWL holder of 412 (four hundred and twelve) shares of class A, representing together the entire share capital of the Company, have immediately taken the following resolution:

Sole resolution

The Shareholders unanimously RESOLVE to AMEND Article 3 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“**3.1.** The object of the Company is subject to Article 3.2. below to acquire, set up, hold, manage and dispose of interests and participations in companies or partnerships established in Slovakia and the Czech Republic the sole object and purpose of which is, according to their articles, by-laws or constitutional documents to acquire, hold, manage, let and dispose of logistics parks located in Slovakia and the Czech Republic directly or indirectly through other companies or partnerships the sole object and purpose of which is restricted as set out in this sentence.

3.2. The Company is only permitted to drawdown external bridge financing or short term financing (with a term of no longer than 12 months). The Company shall procure that the JV Subsidiaries shall not agree to any third party loan agreement or enter into any third party loan agreement for which the Market Value loan to value ratio is in excess of sixty per cent (60%).

3.3. The Company may enter into derivative agreement instruments only to hedge an identified interest rate which is permitted under the terms of the Group’s debt financing. The Company is authorised to enter into hedging agreements only in the ordinary course of business to hedge or mitigate risks to which the Group is exposed in the conduct of its business or the management of its liabilities or in accordance with debt finance documents provided such hedging complies with the restrictions of the German Investment Ordinance Guidelines, as amended from time to time (Anlageverordnung).

3.4. The Company shall not make any distributions in kind.

3.5. The Company may further grant, directly or indirectly, assistance to any company of the group to which the Company belongs to (including but not limited to the granting of any type of loan), take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes. In particular the Company may enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any company of the group to which the Company belongs to within the limits of any applicable law provision.

3.6. Subject to Articles 3.2 to 3.4 above the Company may carry out any operations and take all necessary or useful actions to implement and assist the objective set out under Article 3.1.“

There being no further business, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said appearing persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil seize, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

1. MACQUARIE INFRASTRUCTURE AND REAL ASSETS INVESTMENTS LIMITED, une société constituée au Royaume-Uni enregistrée sous le numéro 08248121 et dont le siège social est situé au Ropemaker Place, 28 Ropemaker Street, Londres, EC2Y 9HD ("MIRA UK") ici dûment représentée par Arnaud Schneider, résident professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et

2. AWL PROPERTIES I SCS SICAV-SIF, une société en commandite simple qualifiée de société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé constituée en vertu des dispositions de la loi luxembourgeoise du 13 février 2007 sur les fonds d'investissements spécialisés, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187497, et dont le siège social est situé au 11, Rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ("AWL" et ensemble avec MIRA UK, les "Associés"), ici dûment représentée par Arnaud Schneider, résident professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités d'enregistrement.

Les Associés, représentés tel que dit ci-dessus, ont requis le notaire d'acter ce qui suit:

- HARRY HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous le droit luxembourgeois, avec un capital social de EUR 15.246.- (quinze mille deux cents quarante-six Euro), ayant son siège social au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 203.092 et constituée en vertu d'un acte dressé par Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, le 28 décembre 2015 (la «Société»); en cours de publication auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations; et

- les statuts de la Société (les "Statuts") ont été amendés et refondus en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, le 25 janvier 2016; en cours de publication auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ceci ayant été déclaré, les parties comparantes (i) MIRA UK titulaire de 4 (quatre) parts sociales de classe A et de 2.125 (deux mille cent vingt-cinq) parts sociales de classe B et (ii) AWL titulaire de 412 (quatre cent douze) parts sociales de classe A représentant ensemble l'entièreté du capital social de la Société, ont immédiatement pris la résolution suivante:

Unique résolution

Les Associés DECIDENT unanimement de MODIFIER l'article 3 des Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

« **3.1.** L'objet de la Société est, sous réserve de l'Article 3.2. ci-dessus, l'acquisition, la mise en place, la détention, la gestion, et la vente d'intérêts et participations dans des sociétés ou partenariats établis en Slovaquie et en République Tchèque dont les seuls objets et buts sont, selon leurs statuts, règlements ou documents constitutifs l'acquisition, la détention, la gestion, la location et la vente de parcs logistiques en Slovaquie et en République Tchèque, directement ou indirectement au moyen d'autres sociétés ou partenariats dont les seuls objets et buts sont ceux tels que décrits ci-avant.

3.2. La Société est seulement autorisée à conclure des crédits relais ou des emprunts à court terme (terme de 12 mois tout au plus) avec des parties tierces. La Société doit s'assurer que les Filiales JV ne consentent pas à des contrats d'emprunt avec des parties tierces ou ne concluent des contrats d'emprunt dont la Valeur de Marché ratio d'endettement est supérieure à soixante pour cent (60%).

3.3. La Société peut conclure des contrats dérivés seulement pour couvrir un taux d'intérêt identifié et permis par les termes du financement par emprunt du Groupe. La Société est autorisée à conclure des contrats de couverture seulement dans le cadre du déroulement normal de son activité pour couvrir ou limiter les risques auxquels est exposé le Groupe dans le cadre de son activité ou la gestion de ses obligations ou conformément aux documents de financement par emprunts à condition que ces contrats de couverture soient conformes aux règles imposées par la Loi d'investissement Allemande, telle que modifiée de temps en temps (Anlageverordnung).

3.4. La Société ne peut pas faire de distributions en nature.

3.5. La Société peut en outre accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés du groupe auquel appartient la Société (incluant notamment l'octroi de tout type de prêt), prendre toutes mesures de contrôle et/ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet. En particulier, la Société peut conclure tout contrat de garantie, de gage ou toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des actifs (présents ou futurs) de l'entreprise, ou par toutes ou l'une de ces méthodes, en vue de l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de toutes Sociétés du Groupe dans les limites de la loi.

3.6. Sous réserve des Articles 3.2 à 3.4. ci-dessus, la Société peut effectuer toute opération et entreprendre toutes démarches nécessaires et utiles pour réaliser et faciliter l'objet décrit à l'Article 3.1.»

Plus rien n'étant à décider, l'assemblée est close.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, constate que les comparantes ont requis de rédiger le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, de faire prévaloir le texte anglais.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date indiquée en entête.

Et après lecture et interprétation données aux comparantes, chacune d'entre-elles étant connue du notaire, par leur noms, prénoms, état civil et lieu de résidence, les comparantes ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Arnaud Schneider, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 mars 2016. Relation: EAC/2016/7023. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Monique Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 mars 2016.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2016083590/144.

(160050762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.

BlueMountain Montenvers Fund SCA SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Capital social: USD 46.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 176.344.

In the year two thousand and sixteen, on the second day of February.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of BlueMountain Montenvers Fund S.C.A., SICAV-SIF, an investment company with variable capital qualifying as specialized investment fund (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé), in the form of a partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 176.344, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 18 January 2013 (the "Company").

The Meeting was opened at 11 am.

The Meeting was opened with Zuzanna Karas, Arendt & Medernach S.A., professionally residing in Luxembourg, in the chair.

The chairman appointed Houda Bourrich, Arendt & Medernach S.A., professionally residing in Luxembourg, as secretary.

The Meeting elected Laetitia Duren, Arendt & Medernach S.A., professionally residing in Luxembourg, as scrutineer.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. All the shares being registered shares, the present extraordinary general meeting has been convened by convening notices sent to all the registered shareholders by registered mail on 7 January 2015.

II. The Shareholders represented by virtue of proxies and the number of shares held by them are indicated on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list, as well as the proxies signed by the Shareholders, will remain attached to the present deed for registration purposes;

III. It appears from such attendance list mentioned here above that out of 1,243,640 outstanding shares, 971,000 investor shares as well as the Management Share, are present or represented at the Meeting. The Meeting may thus validly deliberate on the agenda;

IV. The agenda of the Meeting is the following:

Agenda

Amendments of the articles of association of the Company (the "Articles") to provide for certain more generalized terms in order to facilitate the use of the Company's Private Placement Memorandum (the "PPM") as the means for setting forth the material rights and obligations of shareholders in the Company, notably:

1. Addition of a new article 9.12 to conform to the PPM right to reject subscription orders;

2. Amendment of article 11 to provide additional flexibility in respect of share redemptions as reflected in the PPM;

3. Addition of a new article 12 relating to the limitation of ownership of shares for regulatory, tax or similar compliance purposes;

4. Amendment to previous article 12.2 to conform to the PPM's use of "Net Asset Value" and "NAV";

5. Addition of a new article to be numbered 14.6 to provide shareholders with additional flexibility to withdraw a subscription or redemption order following a suspension event;

6. Amendment to previous article 30.2 to describe the treatment of liquidation deposits in accordance with Luxembourg law;

7. Amendment to the numbering and all cross-references in the Articles further to the insertion of the new article 12;

8. Miscellaneous.

These facts having been exposed and recognized as true by the Meeting, the Meeting, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

First resolution

The Meeting RESOLVES, further to the receipt of a letter from the Luxembourg Commission de surveillance du secteur financier (the "CSSF") dated 27 January 2015 in which the CSSF approved the amended version of the Articles that had been submitted to it on 15 December 2014, to amend the Articles for the purpose of introducing a greater flexibility in the Company, notably in terms of redemption.

Second resolution

The Meeting RESOLVES to insert a new article 9.12 on the right to reject subscription orders which shall read as follows:

" **9.12.** The Fund may reject any subscription in whole or in part, and the General Partner may, at any time and from time to time and in its absolute discretion without liability and without notice, discontinue the issue and sale of Shares of any Class."

Third resolution

The Meeting RESOLVES to restate article 11 of the Articles, which shall read as follows:

" **Art. 11. Redemption of Shares.**

11.1 The General Partner shall determine whether Shareholders may request the redemption of all or part of their Shares by the Fund or not, and reflect the terms and procedures applicable in the Private Placement Memorandum and within the limits provided by law and these Articles.

11.2 The Redemption Price shall be determined in accordance with the rules and guidelines fixed by the General Partner and reflected in the Private Placement Memorandum in accordance with such policy as the General Partner may from time to time determine, provided that the written confirmation of the shareholding has been received by the Fund.

11.3 If, as a result of any request for redemption, the number or the aggregate net asset value of the shares held by any Shareholder in any Class would fall below such number or such value as determined by the General Partner, then the Fund may decide that this request be treated as a request for redemption for the full balance of such Shareholder's holding of Shares in such Class.

11.4 Furthermore, as specified in the Private Placement Memorandum, if, with respect to any given Valuation Day (as defined in Article 14 hereof), redemption requests pursuant to this Article exceed a certain level determined by the General Partner in relation to the number of Shares in issue in a specific Class, the General Partner may decide that part or all of such requests for redemption will be deferred for a period and in a manner that the General Partner considers to be in the best interest of the Fund. Following that period, with respect to the next relevant Valuation Day, these redemption requests will be met in priority to later requests.

11.5 The General Partner may compulsorily redeem the Shares of any Shareholder in accordance with the Private Placement Memorandum. In addition, the Shares may be redeemed compulsorily in accordance with Article 12 "Limitation on the ownership of shares" herein.

11.6 All reasonable costs and expenses associated with any redemption (including costs incurred in connection with liquidating assets of the Master Fund to meet such redemption) are charged against the Net Asset Value of the redeeming Shareholder's Shares. Redemption proceeds shall generally be paid in cash; provided that the Fund may, with the consent of the redeeming Shareholder, pay redemption proceeds in securities or partly in cash and partly in securities.

11.7 The General Partner may suspend the right of redemption under certain circumstances as set out in the Private Placement Memorandum.

11.8 Redeemed Shares shall be cancelled in the books of the Fund."

Fourth resolution

The Meeting RESOLVES to insert a new article 12 on the the limitation on the ownership of the shares of the Company which shall read as follows:

“ **Art. 12. Limitation on the ownership of Shares.**

12.1 The General Partner may restrict or prevent the direct or indirect ownership of Shares in the Fund by any person, firm, partnership or corporate body, if in the sole opinion of the General Partner such holding may be detrimental to the interests of the existing Shareholders or of the Fund, if it may result, for example, in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign, or if as a result thereof the Fund may become exposed to tax disadvantages, fines or penalties that it would not have otherwise incurred or for any reasons as specified in the Private Placement Memorandum (such persons, firms, partnerships or corporate bodies, precluded from holding Shares in the Fund, to be determined by the General Partner and herein referred to as Prohibited Persons).

12.2 For such purposes, the General Partner may, at its discretion and without liability:

a) decline to issue any Share and decline to register any transfer of a Share, where it appears to it that such registration or transfer would or may eventually result in the legal or beneficial ownership of said Share by a Prohibited Person;

b) at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of Shares in the register of Shareholders, to furnish it with any information, supported by an affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such Shareholder’s Shares rests in a Prohibited Person, or whether such registry will result in beneficial ownership of such Shares by a Prohibited Person; or

c) where it appears to the General Partner that any Prohibited Person is a beneficial owner of Shares, direct such Shareholder to sell his shares and to provide to the General Partner evidence of the sale within thirty (30) days of the notice. If such Shareholder fails to comply with the direction, the General Partner may compulsorily redeem or cause to be redeemed from any such Shareholder all Shares held by such Shareholder in the following manner:

1. The General Partner shall serve a notice (the Redemption Notice) upon the holders of Shares subject to compulsory repurchase; the Redemption Notice shall be sent not less than two business days’ notice expiring on any relevant Valuation Day and shall specify the Shares to be repurchased as aforesaid, the Redemption Price (as defined here below) to be paid for such shares and the place at which this price is payable. Any such notice may be served upon such Shareholder by registered mail, addressed to such Shareholder at his address as indicated in the register of Shareholders. The said Shareholder may continue to request redemption of its shares free of charge prior to the effective date for the compulsory redemption.

Immediately after the close of business on the settlement date in respect of the relevant Valuation Day specified in the Redemption Notice for the compulsory redemption, such Shareholder shall cease to be the owner of the Shares specified in the Redemption Notice.

2. The price at which the Shares specified in any Redemption Notice shall be purchased (the Redemption Price) shall be an amount based on the Net Asset Value per Share of the relevant Class in respect of the Valuation Day specified by the General Partner in the Redemption Notice less any service charge provided therein.

3. Subject to all applicable laws and regulations, payment of the Redemption Price will be made to the former owner of such Shares in the currency in which the Shares are denominated or in the currency fixed by the General Partner for the payment of the Redemption Price of the Shares of the relevant Class, and will be deposited by the Fund with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the Redemption Notice) for payment to such former owner upon final determination of the Redemption Price. Upon deposit of such Redemption Price as aforesaid, no person interested in the Shares specified in such Redemption Notice shall have any further interest in such Shares or any claim against the Fund or its assets in respect thereof, except the right of the Shareholder appearing as the former owner thereof to receive the Redemption Price so deposited (without interest) from such bank. Any funds receivable by a former owner under this paragraph, but not collected within a period of six months from the date specified in the purchase notice, shall be deposited with the “Caisse de Consignation”. The General Partner shall have power from time to time to take all steps necessary to perfect such reversion and to authorize such action on behalf of the Fund.

4. The exercise by the General Partner of the powers conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case on the ground that there was insufficient evidence of ownership of Shares by any person or that the true ownership of any Shares was otherwise than appeared to the Fund at the date of any Redemption Notice, provided that in such case the said powers were exercised by the Fund in good faith.

12.3 The General Partner may also, at its discretion and without liability, decline to accept the vote of any Prohibited Person at any meeting of Shareholders of the Fund.

12.4 Prohibited Person includes any non Well-Informed Investor within the meaning of article 2 of the 2007 Law.”

Fifth resolution

The Meeting RESOLVES to amend previous article 12.2 which shall be renumbered 13.2 which shall read as follows:

“ **13.2.** The Net Asset Value per Share is calculated on a Class by Class and Series by Series basis on such frequency as set forth in the Private Placement Memorandum.”

Sixth resolution

The Meeting RESOLVES to insert a new article 14.6 under previous article 13 to be renumbered 14 which shall read as follows:

“ 14.6. Suspended subscription and redemption applications may be withdrawn by written notice provided that the Fund receives such notice before the suspension ends.”

Seventh resolution

The Meeting RESOLVES to amend previous article 30.2, which shall be renumbered 31.2 and shall read as follows:

“ 31.2 . Any liquidation proceeds that cannot be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the liquidation will be deposited with the Luxembourg “Caisse de Consignation” which keep them available for the benefit of the relevant Shareholders for the duration provided for by law. After this period, the balance will return to the State of Luxembourg.”

Eighth resolution

The Meeting RESOLVES to update the numbering of all articles and all cross-references further to the above resolutions and to correct some typos.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that the present deed is worded in English.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their name, first names, civil status and residence, those persons signed together with the notary the present deed.

Signé: Z. KARAS, H. BOURRICH, L. DUREN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 8 février 2016. Relation: 1LAC/2016/4365. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 mars 2016.

Référence de publication: 2016084026/171.

(160051181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Food Service Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 7B, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 201.157.

Extrait du PV d'assemblée générale ordinaire du 29.03.2016

I - Transfert de siège social

Le soussigné décide de transférer siège social à l'adresse ci-dessous:

7B rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg

II - Nomination des dirigeants

Le soussigné nomme en qualité d'administrateur siégeant au conseil d'administration:

Mr Amar Chemini, demeurant au 37B rue du fond de piedmont, 54350 - Mont Saint Martin, pour une durée de six ans renouvelable.

Mr Berkati Fawzi, demeurant au 129 Bis boulevard Murat, 750016 Paris, pour une durée de six ans renouvelable.

Mr Berkati Toufik, demeurant au 13 rue de Silly, 92100 Boulogne Billancourt, pour une durée de six ans renouvelable.

Mr Berkati Anis, demeurant au 129 Bis boulevard Murat, 750016 Paris, pour une durée de six ans renouvelable.

Mr Salim Chemini, demeurant au 28B rue de Boismont, 54400 - Longwy, pour une durée de six ans renouvelable.

Fait à Luxembourg, le 29 Mars 2016, en trois exemplaires originaux.

Mr KARRA Said.

Référence de publication: 2016094522/21.

(160064227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.
